



eau
métropole
ROUENNORMANDIE

A horizontal splash of water with bubbles is positioned above the main title. The water is a darker shade of blue and shows dynamic movement with small bubbles rising from the surface.

RAPPORT ANNUEL 2017
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE EAU DE LA METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE	4
1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants	4
2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2017	5
1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion	5
2 - Gestion et accueil du public	10
3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2017	12
1 - Structure budgétaire	12
2 - Recettes et charges du service	12
3 - Indicateurs financiers	13
4 - Facturation et Prix de l'Eau	13
4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution	14
1 - Les ressources	14
2 - Qualité des eaux distribuées	19
3 - Préservation de la ressource - Études	20
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques	27
1 - Indicateurs techniques	27
2 - Patrimoine	30
6 - Gestion clientèle abonnés	33
1 - Abonnés	33
2 - Volumes consommés	33
3 - Indicateurs de performances	34
7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2017	36
II. PRESENTATION PAR SERVICE	40
1 - Le service exploité en Régie Directe de Rouen et Elbeuf	40
1 - Présentation du service	40
2 - Indicateurs techniques	41
3 - Données clientèle - abonnés	43
4 - Qualité de l'eau	43
5 - Indicateurs de performance	45
2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest	46
1 - Présentation du service	46
2 - Indicateurs techniques	47
3 - Données clientèle - abonnés	49

4 - Qualité de l'eau	49
5 - Indicateurs de performance	50
6 - Indicateurs financiers	50
3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest	51
1 - Présentation du service	51
2 - Indicateurs techniques	51
3 - Données clientèle - abonnés	53
4 - Qualité de l'eau	53
5 - Indicateurs de performance	54
6 - Indicateurs financiers	55
4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Épinay-sur-Duclair, Ste-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër	56
1 - Présentation du service	56
2 - Indicateurs techniques	56
3 - Données clientèle - abonnés	58
4 - Qualité de l'eau	58
5 - Indicateurs de performance	59
6 - Indicateurs financiers	59
5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges	61
1 - Présentation du service	61
2 - Indicateurs techniques	61
3 - Données clientèle - abonnés	63
4 - Qualité de l'eau	63
5 - Indicateurs de performance	63
6 - Indicateurs financiers	64
6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait	65
1 - Présentation du service	65
2 - Indicateurs techniques	65
3 - Données clientèle - abonnés	67
4 - Qualité de l'eau	67
5 - Indicateurs de performance	68
6 - Indicateurs financiers	68
7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hénouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengeville (extrémité sud)	70
1 - Présentation du service	70
2 - Indicateurs techniques	70
3 - Données clientèle - abonnés	72
4 - Qualité de l'eau	72
5 - Indicateurs de performance	73
6 - Indicateurs financiers	73

Annexe 1 : Synthèse des données 2017 par commune	76
---	-----------

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)	78
--	-----------

Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte	78
Régie Directe de Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet	79
Régie Directe de Rouen : Rouen Bas de ville	80
Régie Directe de Rouen : Darnétal	81
Régie Directe de Rouen : Fontaine-sous-Préaux	82
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Franqueville	83
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Neuville	84
Régie Directe de Rouen : Roncherolles sur le Vivier	85
Régie Directe de Rouen : St Aubin-Épinay BS	86
Régie Directe de Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Épinay HS	87
Régie Directe de Rouen : St Léger du Bourg Denis	88
Régie Directe de Rouen : St Martin du Vivier	89
Régie Directe de Rouen : Grand-Quevilly	90
Régie Directe de Rouen : Oissel	91
Régie Directe de Rouen : Banlieue Sud de Rouen	92
Régie Directe de Rouen : Grand Couronne - Moulineaux	93
Régie Directe de Rouen : La Maison Brulée	94
Régie Directe de Rouen : La Bouille	95
Régie Directe d'Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	96
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Buquet	97
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Est	98
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Ouest	99
Régie Directe d'Elbeuf : Freneuse	100
Régie Directe d'Elbeuf : Orival	101
Régie Directe d'Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	102
Régie Directe d'Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	103
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Bardouville	104
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Duclair	105
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Houpeville	106
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Malaunay - Le Houlme	107
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Hénouville Métropole	108
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yainville	109
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yville-sur-Seine	110
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Mélange	111
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Usine de traitement	112
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Déville lès Rouen	113
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Isneauville	114
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Sahurs	115
Délégation de service public EdN - LDEF : Saint Paër	116
Délégation de service public EdN - LDEF : Jumièges	117
Délégation de service public EdN - LDEF : Le Trait	118
Délégation de service public Veolia Eau : St Martin de Boscherville	119

Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la Métropole en 2018	120
---	------------

Annexe 4 : Glossaire	125
-----------------------------	------------

Présentation Générale EAU de la Métropole-Rouen-Normandie

1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

❖ Chiffres Clés

Nombre d'abonnés : 193 033 pour 499 186 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2015), y compris les habitants desservis par EAU de la Métropole Rouen Normandie résidant sur la commune de Quincampoix (hameau de la Muette).

Volumes consommés autorisés : 25 933 847 m³/an, soit 71 052 m³/jour en augmentation de 3,7%

Volumes distribués : 32 413 546 m³/an soit 88 804 m³/jour en diminution de 0,3%

40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont 7 usines de traitement

93 réservoirs pour une capacité globale de 127 910 m³

2 910 km de réseau (hors branchements)

Rendement du réseau 80,51% en progression de 3 points

Indice linéaire de perte ILP : 6,1 m³/km/jour en baisse de 13,5%

Qualité des eaux distribuées en 2017 :

Paramètres bactériologiques : 99,91% des prélèvements conformes

Paramètres physico-chimiques : 99,47% des prélèvements conformes

❖ Faits Marquants

- Étude Projet d'adaptation de l'organisation des compétences eau-assainissement aux enjeux actuels et futurs de la Métropole (adéquation avec la loi Maptam et la loi NOTRe).
- Lancement d'un marché de prestation de service périmètre : secteur Maromme, Le Trait, St Paër et St Martin de Boscherville.
- Poursuite des travaux préparatoires à la future ligne de transport en commun à haut niveau de service « T4 » et la requalification du Cœur de Métropole : 7 733 000 € HT (année 2017).
- Action sur le renouvellement de réseaux portée à 0,8 % (en linéaire).
- Travaux d'étanchéité intérieure et entretien extérieur du réservoir St Rémy.
- Réalisation des travaux de sécurisation du pôle Plateaux Robec : interconnexion sous fluviale entre l'usine de la Chapelle à St Etienne du Rouvray et le réservoir des Vaubeuges à Franqueville Saint Pierre (pose d'un fourreau pour la régie haut débit en parallèle) : Coût des travaux : 5,5 Millions€.
- Sécurisation et mutualisation des alimentations en eau : Interconnexion Jumièges avec Yainville (traitement qualitatif par dilution).
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 20%/ AESN 50%/ Syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec 15% / MRN 15%) : modèle hydrogéologique mathématique des ressources en eau des ressources des territoires de la Métropole et du SAGE. Coût MRN : 174 720 € pour un coût total d'étude de 1 164 800 € HT.
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 25% / AESN 50%/ MRN 25%) : recherche de ressources alternatives pour l'alimentation en eau potable de la Métropole : Coût MRN (hors travaux de forage et investigations et essais terrains) : 139 826 € pour un coût total d'étude de 559 300 €.
- Poursuite du Schéma Directeur sur Secteur ex Pôle de proximité de Duclair (État des lieux, ouvrages, réseau, rendements, capacité de production, qualité de service, travaux - rendu fin 1^{er} semestre 2018) : 76 990 €.

2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2017

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie – MRN – succède à la CREA.

Créée au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes
- La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes
- La Communauté de communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes
- La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes

Ces quatre communautés d'origine sont constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon différents modes d'exploitation.

Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion

Au premier janvier 2017, l'organisation des services est la suivante :

- **1 service Régie Directe Rouen-Elbeuf (40 communes)**
- **2 services exploités en Régie sous contrat de Prestation de Service :**
 - 1 service PS Nord-Ouest « Maromme » (12 communes) - titulaire Eaux de Normandie
 - 1 service PS OUEST (11 communes) - titulaire STGS
- **4 services (9 communes) exploités en Délégation de Service Public :**
 - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges
 - Délégation de service public pour la commune du Trait
 - Délégation de service public pour le syndicat de Saint-Paër
 - Délégation de service public pour le syndicat de Saint-Martin-de-Boscherville

Remarque, la commune d'Hérouville est comptabilisée sur 2 contrats (configuration historique et technique)






Cette organisation est synthétisée dans la carte et le tableau ci-après.

Deux contrats de Délégation de Service Public (DSP) sont arrivés à échéance au 31 décembre 2017, service de Le TRAIT et service de Saint PAËR. À noter la fin du contrat service de Saint Martin de Boscherville le 30 juin 2018. Ces trois services ont été repris dans le nouveau périmètre d'exploitation de la Prestation de Service Nord-Ouest (cf. carte « gestion de l'eau au 1^{er} juillet 2018 » en page 8).

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

GESTION DE L'EAU au 1er Avril 2015



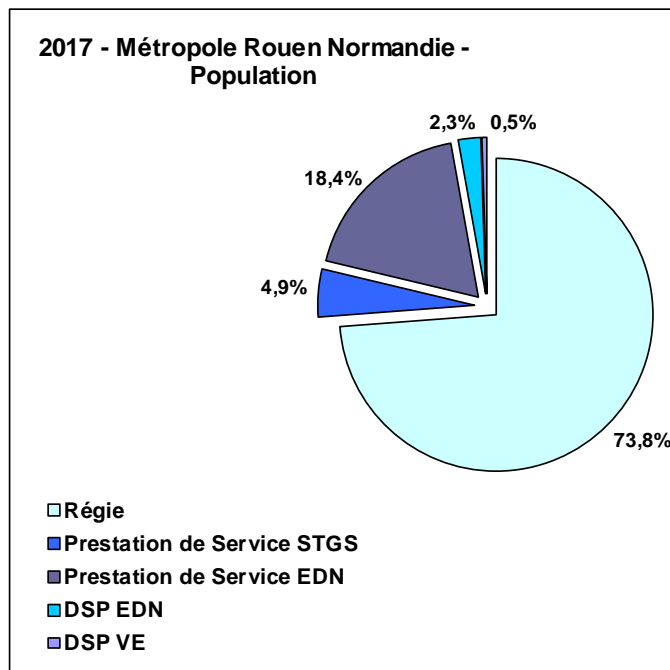
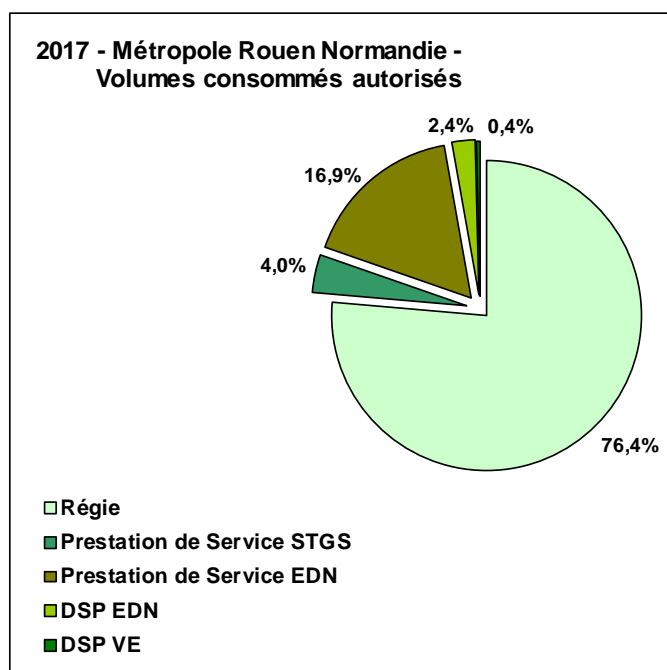
-  REGIE DIRECTE : EAU METROPOLE ROUEN NORMANDIE
-  REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE
-  REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION STGS
-  DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE
-  DSP EXPLOITATION VEOLIA EAU

DIRECTION de l'EAU ROUEN-ELBEUF (Couperin)

Régie Directe Rouen-Elbeuf	PS Sect. Nord-Ouest Eaux de Normandie	PS Sect. OUEST STGS	DSP - Eaux de Normandie
Amfreville-la-Mivoie	Bihorel	Anneville-Ambourville	DSP Sect. de Saint Paër
Belbeuf	Bois-Guillaume	Bardouville	Duclair (écart)
Bonsecours	Canteleu	Berville-sur-Seine	Epinay-sur-Duclair
Boos	Déville-lès-Rouen	Duclair	Saint-Paër
Caudebec-lès-Elbeuf	Hautôt-sur-Seine	Hénouville Haut	St-Pierre-de-Varengville (écart)
Cléon	Isneauville	Houpeville	Ste-Marguerite-sur-Duclair
Darnétal	Maromme	Le Houlime	DSP Jumièges
Elbeuf-sur-Seine	Mont-Saint-Aignan	Malaunay	Jumièges
Fontaine-sous-Préaux	Notre-Dame-de-Bondeville	St-Pierre-de-Varengville (bourg)	Le-Mesnil-sous-Jumièges
Franqueville-St-Pierre	Quincampoix (ham. de la Muette)	Yainville	DSP Le Trait
Freneuse	Sahurs	Yville-sur-Seine	Le Trait
Gouy	St-Martin-du-V. (ham. Mt Perreux)		+
Grand-Couronne	St-Pierre-de-Manneville		DSP - Veolia eau
Grand-Quevilly	Val-de-la-Haye		DSP St Martin de Boscherville
La-Bouille			Hénouville (le bas)
La-Londe			Quevillon
La-Neuville-Chant-d'Oisel			St-Martin-de-Boscherville
Le-Mesnil-Esnard			
Les-Authieux-sur-le-Port-St-Ouen			
Montmain			

À noter que depuis le 1^{er} janvier 2016, l'organisation est sous l'unique responsabilité de la Direction de l'Eau basée à Couperin ROUEN.

Les services gérés en régie assurent l'alimentation de 73,8% de la population et 76,4% des volumes consommés autorisés. Si on intègre la prestation de service, ce sont 97,2% de la population, correspondant à 97,2% des volumes consommés autorisés qui bénéficient des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



METROPOLE ROUEN NORMANDIE

GESTION DE L'EAU au 1er Juillet 2018



- REGIE DIRECTE : EAU DE LA METROPOLE
- REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE - PS Nord Ouest - Fin de contrat le 31/12/2020
- REGIE AVEC MARCHE DE PRESTATION STGS - PS Ouest - Fin de contrat le 31/01/2021
- DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE - Jumièges - Fin de contrat le 31/01/2021



❖ Organisation de la Régie Directe

La Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie est composée de 223 agents (hors DECI - Défense Extérieure Contre l'Incendie) répartis dans 3 Directions Adjointes :

La direction adjointe chargée de l'Exploitation et du Contrôle technique des prestataires est composée de 107 personnes.

Elle est composée :

- d'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage, les qualifications professionnelles relèvent de l'électrotechnique, de l'automatisme, de la mécanique et des métiers du bâtiment.
- d'un service distribution qui assure la desserte des clients. Les agents qui œuvrent pour assurer ces tâches sont principalement des agents techniques dont la plupart possède une qualification dans le domaine de la plomberie ou du terrassement.
- d'un service magasin en charge de la gestion des stocks et achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux Neufs est composée de 27 personnes. Elle est composée :

- d'un service Études qui gère l'ensemble des documents graphiques et réalise la mise au point des projets pour le Pôle de l'Eau.
- d'un service Maîtrise d'œuvre qui gère les travaux d'investissement (usines et réseaux), ainsi que les études (BAC, DUP, ...).
- Le service DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) – compétence budget général – est rattaché à cette direction adjointe. Un ingénieur dirige ce service composé de 4 agents.

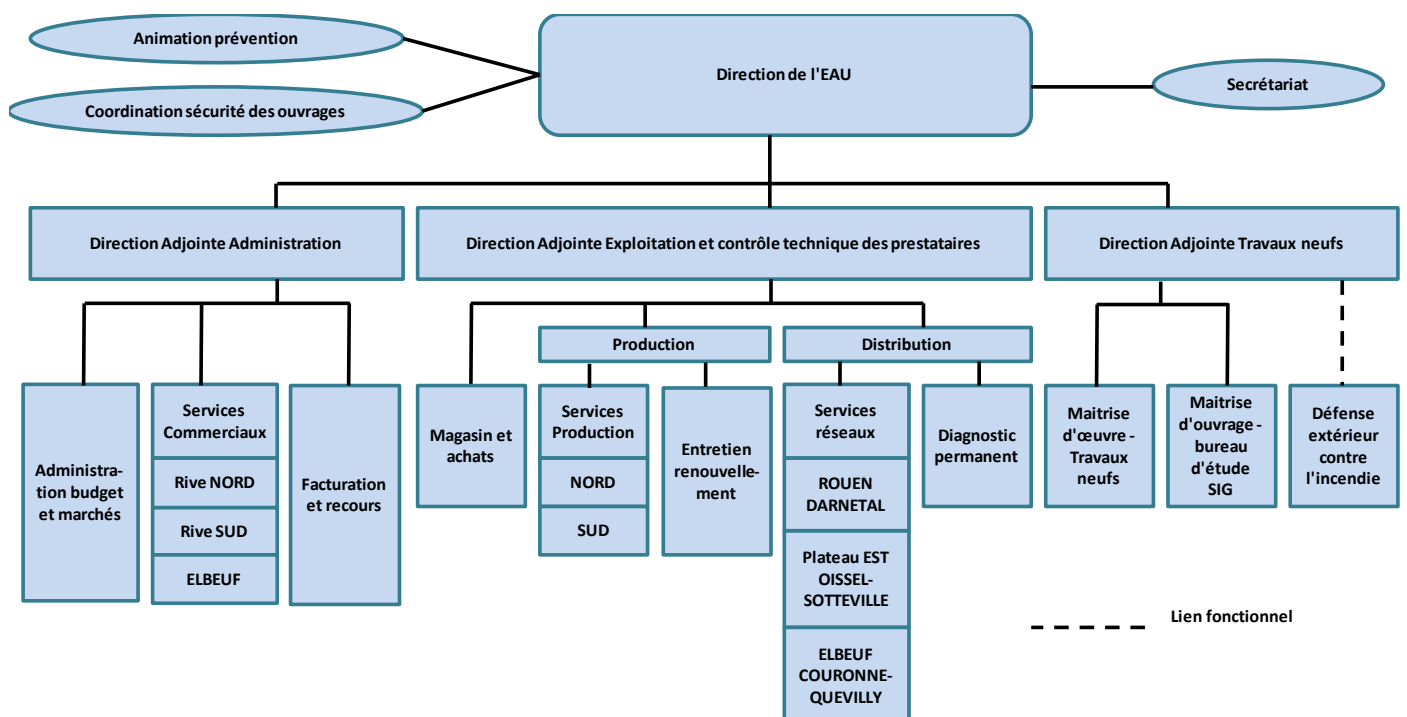
La direction adjointe chargée de l'Administration est composée d'un service administration et d'un service commercial. L'effectif global de ces services est de 81 personnes. Elle assure notamment la gestion commerciale des abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, le recouvrement des factures étant à la charge du comptable public.

Par ailleurs, 8 agents sont rattachés directement à la cellule Direction. Ils assurent entre autre les missions :

- sécurité animation de la politique de prévention des risques,
- sécurisation des ouvrages et de l'environnement,
- certification.

Enfin, le personnel des entreprises prestataires ou délégataires, assurant pour le compte de la Métropole Rouen Normandie, le service est estimé à environ 60 personnes.

❖ ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU - REGIE DIRECTE



2 - Gestion et accueil du public

Pour toutes questions relatives à la gestion de leur contrat de fourniture d'eau potable, les abonnés sont invités à contacter MA METROPOLE 24h/24 et 7 jours/7 au 0 800 021 021

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS en RÉGIE DIRECTE

❖ Régie directe ROUEN-ELBEUF

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif,...), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, aux adresses suivantes :

- Abonnés de la rive nord de la Régie Directe de Rouen
110, rue François COUPERIN
76000 ROUEN
- Abonnés de la rive sud de la Régie Directe de Rouen
71, boulevard Charles De Gaulle
76140 PETIT-QUEVILLY
- Abonnés d'Elbeuf et du Pôle de proximité d'Elbeuf
8, rue Aristide Briand
76504 ELBEUF SUR SEINE
- Ouverture au public :
du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 17h00
Le vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

Métropole-Rouen-Normandie
108, allée François Mitterrand CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

86 boulevard d'Orléans
76037 ROUEN CEDEX
☎ : 02 35 07 94 16

ACCUEIL DU PUBLIC DU SERVICE GÉRÉ en RÉGIE PRESTATION DE SERVICE

❖ Prestation de service du secteur Nord-Ouest - Maromme

Sur ce territoire de la Métropole, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert un service :

- ✓ Maromme, Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Déville-lès-Rouen, Isneauville, Sahurs, Hautôt-sur-Seine, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye

Agence Eaux de Normandie
37, rue Raymond Duflo
76150 MAROMME

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0 800 021 021 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi de 8h à 13h

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7 jours/7 et 24h/24 : 0 810 884 884
À noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :

❖ **Prestation de service du secteur OUEST - Malaunay-Duclair**

Sur ce territoire de la Métropole, S.T.G.S. (filiale STURNO) dessert un service :

- ✓ Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Hénouville (haut), Houpeville, Le Houlme, Malaunay, Saint-Pierre-de-Varengeville, Yainville et Yville-sur-Seine.

**Eau de la Métropole
Agence STGS
299, rue des Renards
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Les abonnés peuvent joindre le service client au : 0 800 021 021 (prix d'un appel local)

Pour consulter son compte en ligne, ses consommations, mettre à jour ses coordonnées, communiquer son index de compteur, payer sa facture : <http://www.webabonne.mrnouest.fr/>

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES EXTERNALISÉS en DSP

❖ **ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS PAR EAUX DE NORMANDIE**

Sur le territoire de la Métropole, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert 3 services :

- ✓ Saint-Paër, Épinay-sur-Duclair et Sainte-Marguerite-sur-Duclair
- ✓ Jumièges et le Mesnil-sous-Jumièges
- ✓ Le Trait

**Agence Eaux de Normandie
37, rue Raymond Duflo
76150 MAROMME**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0 810 384 384 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

Et le samedi de 8h à 13h

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7 jours/7 et 24h/24 : 0 810 884 884

À noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :

www.lyonnaise-des-eaux.fr, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.

❖ **ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS PAR VEOLIA EAU**

Sur le territoire de la Métropole, Veolia Eau dessert un service géré par la filiale SADE - Exploitation de Normandie :

- ✓ Saint-Martin-de-Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et Saint-Pierre-de-Varengeville (bas)

**Agence Veolia Eau Bray & Caux
ZA du Moulin d'Ecalles
76750 BUCHY**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : 0 810 00 42 19

Ainsi que d'un site internet : www.service-client.veoliaeau.fr, permettant à l'abonné d'accéder à des informations générales sur l'eau et de consulter les informations relatives à son compte-client 24h/24.

3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2017

Les factures type 120m³ sont présentées dans la note liminaire.

1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la Métropole :

- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlés (prestation de service) ou encore en délégation de service public.
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement).

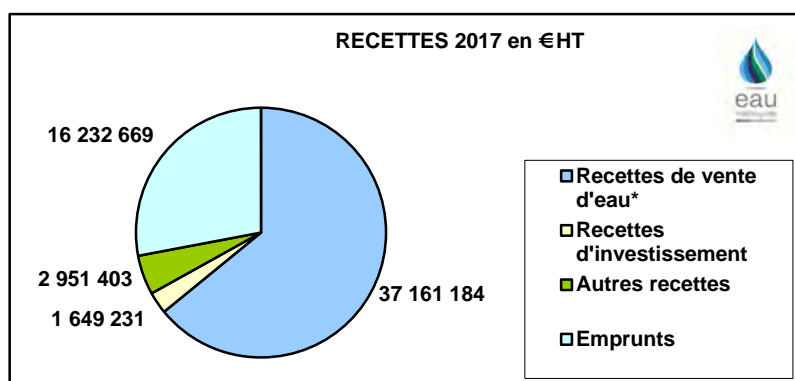
Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2017 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

2 - Recettes et charges du service

Recettes

Eau de La Métropole	
Recettes 2017	Montant en €HT
Recettes de vente d'eau*	37 161 184 €
Recettes d'investissement	1 649 231 €
Autres recettes	2 951 403 €
Emprunts	16 232 669 €
TOTAL	57 994 487 €

*inclus la redevance investissement eau

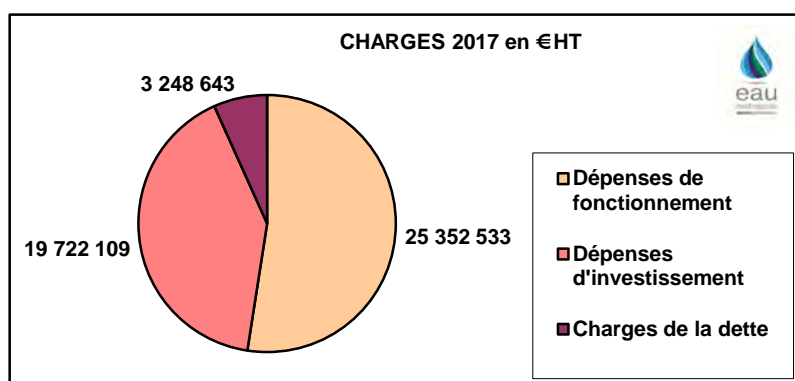


*À compter de 2016, il n'y a plus de redevance investissement.

Cette part relative à la redevance a été intégrée dans le montant lié aux tranches de consommation.

Charges

Eau de La Métropole	
Charges 2017	Montant en €HT
Dépenses de fonctionnement	25 352 533 €
Dépenses d'investissement	19 722 109 €
Charges de la dette	3 248 643 €
TOTAL	48 323 285 €



3 - Indicateurs financiers

Montant des abandons de créances :

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2017 s'élèvent à 110 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Général de Seine-Maritime.

- ❖ Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, indicateur de performance P109.0 : 0,0050 €/m³

Dettes de la collectivité :

- ❖ Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : 3 années.

- En cours de la dette au 31/12/2017 : **37 947 453 €**
- Montant de l'annuité :
 - Capital : 3 162 673 €
 - Intérêts : 85 970 €

Montant des amortissements 2017 : 6 070 096 €HT

Montant global de subventions perçu : 1 380 425 €HT

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 1 162 995 €HT
- Conseil Général de Seine-Maritime : 217 430 €HT

Mission coopération décentralisée : 42 500 €HT

4 - Facturation et Prix de l'Eau

Les abonnés de la Régie Directe reçoivent 1 facture par an :

Les abonnés des services externalisés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation et une facture sur relevé d'index du compteur.

À noter, à compter de 2018 les abonnés de la Prestation de Service Nord-Ouest recevront également une seule facture.

Les factures type 120 m³ sont présentées dans la note liminaire.

Prix de l'eau sur le territoire en Régie (régie directe et prestations de service)

Le prix de l'eau 2017 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016.

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- À compter du 01/01/2016 la redevance investissement est supprimée

Prix de l'eau sur les services en DSP

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part « exploitant » du tarif est révisable par application d'une formule contractuelle.

4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

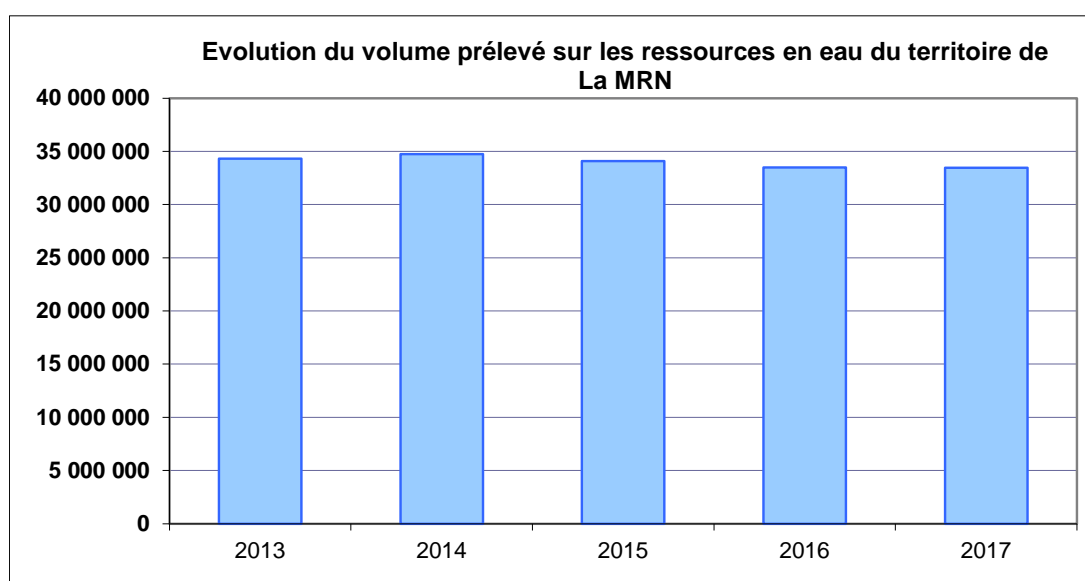
1 - Les ressources

Les ressources en eau de la Métropole proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la Métropole soit en périphérie. Du fait de son étendue la Métropole est ainsi alimentée par 40 ressources internes sous maîtrise d'ouvrage Métropole, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m³/jour, et 7 ressources externes.

Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole.

Territoire de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1	N/an 2013
Volume prélevé en m ³	34 323 550	34 732 519	34 084 472	33 499 619	33 467 882	-0,1%	-2,49%



Ces valeurs à la baisse, gain de 855 668 de m³ en 5 ans, soit -2,49%, sont corrélées par les tendances observées suivantes :

- ✓ Baisse des volumes consommés par les abonnés de -2,46% sur 5 ans.
- ✓ Amélioration du rendement de réseau (+5,8%, soit un gain de 4.4 points) et diminution de l'indice linéaire de perte (-21,1%) sur 5 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la Métropole importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de Yville sur Seine (bourg), La Londe, la partie nord de la commune d'Elbeuf et le hameau de la Maison Brulée à Moulineaux et La Bouille.
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles, sécurisation de l'alimentation.
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le Houlme, St Pierre de Varengville et Hénouville.
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux et du Paulu, communes de St Pierre de Varengville et Saint-Paër.

Exportation vers les collectivités suivantes :

- SIAEPA de Montville.
- SIAEPAP de l'Andelle.
- CCVS St Wandrille Rançon - hameau de Gauville, des Yaux et du Beauquenay.

Les importations représentent 3,05% des volumes distribués, les exportations représentent 2,57% des volumes produits.

Caractéristiques des points de production

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m ³ /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)			Volume en 2017	
			Date	Q m ³ /j	Q m ³ /h	en m ³ /j	en m ³ /an
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal - Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	400	2 325	848 660
	Darnétal (Village)	2 000	21/07/15	2 000		1 300	474 350
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 539	561 650
	Fontaine sous Préaux (Jatte) (3 sources)	24 000	27/11/81	20 000		16 795	6 130 100
	Fontaine sous Préaux (Village)					80	29 280
	Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 800	12 458	4 547 100
	Oissel - Forage Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	680	248 080
	Oissel - Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 192	435 120
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	1 239	452 210
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	2 842	1 037 450
	St Aubin Epinay - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		107	39 095
	St Aubin Epinay - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	582	212 410
	St Jacques sur Darnétal - (Forage) Serv. Haut	900				542	197 870
	St Léger du BD. - Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	18 035	6 582 900
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		475	173 275
Régie Elbeuf	Elbeuf - Forage des Ecameaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	1 256	458 420
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600	140	3 429	1 251 490
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000			260		
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	2 000	100	1 622	592 110
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800	22/11/84	2 000	100		
	St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr')	2 200	14/08/86	2 200	110	836	305 290
	St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	321	117 100
PS Nord-Ouest Prestation de Service (Maromme)	Fontaine le Bourg - Cailly F7	6 000	12/03/81	20 000	300	11 638	4 247 946
	Fontaine le Bourg - Cailly F8	3 000			160		
	Fontaine le Bourg - Cailly F10	1 760			80		
	Fontaine le Bourg - Cailly F11	4 200			250		
	Fontaine le Bourg - Cailly F12	1 860			165		
	Fontaine le Bourg - Cailly F13	4 680			215		
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	DUP en cours d'instruction			7 756	2 831 052
	Maromme - Forage F1	4 000					
	Maromme - Forage F2	4 400					
	Maromme - Forage F3	3 000					
	Val de la Haye - La Commanderie	1 280	19/12/12	800	65	478	174 475
PS OUEST Prestation de Service (Malaunay-Duclair)	Yainville - Forage de 1948		14/01/85	960	40	0	0
	Yainville - Forage de 2003	800	10/12/03	2 000	100	429	156 498
	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	121	44 057
	Forage de Duclair - Le Chinois (commun aux 2 services)	1 000	22/11/05	2 000	185	649	236 746
Saint Paër	1 280	712				259 865	
Jumièges	Captage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	338	123 249
Le Trait	Le Trait - Forage de La Neuville	2 000	19/09/00	1 200	100	1 263	461 004
St Martin de Boscherville	Forage de Quevillon	1 800	08/12/14	2 000	100	655	239 030
Capacité technique TOTALE de production d'eau potable de la Métropole Rouen Normandie		215 520				91 693	33 467 882

Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de La Métropole Rouen Normandie Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m ³ /jour
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Fontaine sous Préaux	Village	Ultrafiltration	
	Moulineaux	Moulineaux	Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du Rouvray	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie Elbeuf	Elbeuf	Mont Duve	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS Nord-Ouest Prestation de Service Nord-Ouest (Maromme)	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000

Bâches usines		Capacité en m ³
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Le Grand-Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Grand Mare Couperin	2 250
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		8 970

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m ³
Amfreville la Mivoie	Service Bas - Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut (moyen) - Mutuels	300
Anneville-Ambourville	Ambourville	450
Bardouville	Bardouville	150
Bardouville / Yville sur Seine	Yville sur Seine (Mauny)	300
Belbeuf	Service Bas - Becquet	100
Bois Guillaume	Sente Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu - Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas - Chêne Fourchu	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut - Chêne Fourchu	500
Darnétal	Mont aux Asniers	1 140
Darnétal	Branly Bas	570
Darnétal	Branly Haut	300
Darnétal	Table de Pierre - "Cimetière"	300
Darnétal	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Les Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200
Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400

Réservoirs de distribution (hors bâches usines) suite		Capacité en m ³
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - Les Vaubeuges 2014	3 300
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600
Freneuse	Route des Crêtes	300
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Mbyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine (Val de La Haye)	350
Hénouville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur - Les Gaudines	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houleme	Bois Planté	300
Le Houleme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Malaunay	Service Bas - Route de Barentin	150
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Maromme	Maromme - Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville - Forêt Verte	300
Oissel	Oissel - Le Diguët	3 000
Orival	Orival - Les Roches	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèvreuille la Poterie	Quèvreuille la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moise	6 000
ROUEN	Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 500
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
Sotteville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotteville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotteville sous le Val	Sotteville sous le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas - Parc Saint Rémy	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut - Paul Doumer	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	50
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengueville	Saint Pierre de Varengueville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas enterré - Route de St Didier des Bois	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas semi-enterré - Route de St Didier des Bois	1 200
St Pierre lès Elbeuf	Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Casanova	200
Tourville la Rivière	Bois St Christophe	2 000
Yainville	Tour 1950	200
Yainville	Semi-enterré 1976	500
Capacité globale de stockage d'eau potable des réservoirs de distribution de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		127 910

2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- ❖ [99,91 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1](#)
- ❖ [99,47 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1](#)

Territoire Eau de La MRN	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Année 2017						
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2017	1 171	1	99,91%	1 316	7	99,47%

Sur les paramètres microbiologiques, on note 1 non-conformité sur le secteur de la PS Nord-Ouest. Celle-ci a été levée suite aux contre-analyses.

Sur les paramètres physico-chimiques, on note 7 prélèvements non-conformes :

- 5 sur le secteur de Rouen-Elbeuf
 - Un prélèvement non-conforme sur le paramètre Plomb : 11,2 µg/l, limite de qualité 10 µg/l sur l'[UDI Elbeuf Buquet](#)
 - Un prélèvement non-conforme sur les paramètres Cuivre : 2,13 µg/l, limite de qualité 2 µg/l ; Plomb : 39,7 µg/l, limite de qualité 10 µg/l et Nickel : 35,8 µg/l, limite de qualité 20 µg/l sur l'[UDI Oissel](#)
 - Un prélèvement non-conforme, sur le paramètre Plomb : 22,2 µg/l, limite de qualité 10 µg/l, sur l'[UDI Banlieue SUD](#)
 - Un prélèvement non-conforme sur le paramètre Nickel : 27,1 µg/l, limite de qualité 20 µg/l, sur l'[UDI Banlieue SUD](#)

Pour ces 4 prélèvements non-conformes, la nature du branchement avant compteur a été contrôlée, ces derniers sont en polyéthylène, les non-conformités concernent le réseau intérieur privé.

 - Un prélèvement non-conforme sur le paramètre Chlorure de vinyl monomère : 0,56 µg/l, limite de qualité 0,5 µg/l, sur l'[UDI Plateau EST la Neuville](#)
- 1 sur le secteur de la PS NO – secteur Maromme
 - Un prélèvement non-conforme sur le paramètre Dieldrine : 0,038 µg/l, référence de qualité 0,03 µg/l, [TTP Vallée du Cailly](#)
- 1 sur le secteur de Jumièges
 - Un prélèvement non-conforme sur les paramètres Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl déisopropyl : 0,11 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l, sur l'[UDI Jumièges](#)

Qualité d'eau : Dérogations en cours

- Dérogation ATRAZINES et DIETHYL-ATRAZINE Jumièges et Mesnil sous Jumièges.
 - Arrêté de dérogation du 31 décembre 2014, pour une période de 2 ans et 6 mois.
 - Mise en service d'une interconnexion le 24 juin 2017, entre Yainville et Jumièges, suite à cette sécurisation, l'eau distribuée respecte les normes de potabilité.

3 - Préservation de la ressource - Études

❖ Indice d'avancement de protection de la ressource P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

0% aucune action

20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis d'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Année \ Nom du Captage	2013 : Indice 108.3 ARS en %	2014 : Indice 108.3 ARS en %	2015 : Indice 108.3 ARS en %	2016 : Indice 108.3 ARS en %	2017 : Indice 108.3 ARS en %
Darnétal Carville	60%	60%	60%	60%	60%
Darnétal (village)	50%	50%	60%	60%	60%
Douville - Grande Aulnaie	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Jatte)	60%	60%	60%	60%	60%
Moulineaux	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Catelier	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Perreuse	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie	80%	80%	80%	80%	80%
SER - Forage de La Chapelle	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. - Longues Raies	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas	60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut	60%	60%	60%	60%	60%
St Léger BD - Vieux Château	60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly	60%	60%	60%	60%	60%
Sources de Maromme	40%	50%	50%	50%	50%
Forage de Val de la Haye	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Jumièges	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville Le Trait	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon	50%	60%	60%	60%	60%
Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3	58,6%	59,3%	59,5%	59,6%	59,8%

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **59,8%**.

Études DUP

- **DUP Maromme :**
 - Avis hydrogéologue agréé rendu.
 - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'État - enquête administrative, complément d'information avant avis définitif, enquête publique demandée par la Préfète suite aux avis des services de l'État en octobre 2016
 - Enquête publique : réalisée du 3/04/17 au 05/05/17 – Rapport et avis favorable du Commissaire Enquêteur rendu le 31/05/17
 - Arrêté en date du 31/05/18 au titre du code de la santé publique
 - En attente de l'arrêté, au titre du code de l'environnement, suite au passage en CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) de mai 2018

- **DUP Vallée du Cailly :**
 - Avis hydrogéologue agréé rendu
 - Avis favorable des services de l'État en aout 2016
 - Enquête publique demandée par la Préfète suite aux avis des services de l'État en mars 2017
 - Enquête publique réalisée – Rapport et avis favorable du Commissaire Enquêteur rendu le 14/12/17
 - En attente de l'arrêté, au titre du code de l'environnement, suite au passage en CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) de mai 2018
 - En attente passage CODERST de l'arrêté au titre du code de la santé publique

- **DUP Fontaine sous Préaux (révision) :**
 - Avis hydrogéologue agréé, définition des périmètres de protection et périmètres satellites, septembre 2014
 - Acquisition de la béttoire de la Triboudaine à Quincampoix
 - Dossier de consultation des services de l'État déposé en avril 2016
 - Avis des services : demande de complément rendu en avril 2018
 - Dossier en attente retour des services de l'État

- **DUP Moulineaux (révision) :**
 - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Étude de modélisation des travaux hydrauliques (réduction de l'impact des pompages au niveau des sources ruisseau de Moulineaux) finalisée en mars 2017
 - Complément d'avis hydrogéologue agréé à venir, suite traçage positif de béttoire (contexte BAC Varras-Moulineaux)

- **DUP Carville (révision) :**
 - Étude environnementale finalisée en mai 2016
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Dossier de consultation des services de l'État programmé second semestre 2018

- **DUP Bardouville (révision) :**
 - Étude environnementale finalisée en mars 2017
 - En attente avis hydrogéologue agréé

- **DUP Orival et Ecameaux (révision) :**
 - Réunion de relance de la procédure en septembre 2016
 - Mise à jour des dossiers en cours

• BAC Fontaine sous Préaux

- Arrêtés préfectoraux du 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage et du 17 décembre 2013 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2014/2017.
- Arrêté préfectoral du 14 juin 2017 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2017/2019.
 - Dans le cadre de la protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des sources du Robec, le syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec porte une animation de proximité auprès des agriculteurs, des gestionnaires de voiries (DIRNO), des collectivités et des particuliers.
 - Les actions agricoles concernent principalement l'adaptation des systèmes de production, la réduction d'intrants et l'aménagement du paysage.



- Les actions non agricoles concernent principalement l'accompagnement de :
 - ✓ La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO) pour la réhabilitation des bassins de gestion des eaux de plateforme de l'A28.
 - ✓ Les communes pour l'arrêt d'usage des pesticides (y compris sur les espaces où les usages sont encore autorisés).
 - ✓ Les particuliers pour l'arrêt d'usage des pesticides.



- **BAC Moulineaux et Les Varras**

- Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC).
- Animation portée par le Syndicat des Eaux du Roumois et Plateau du Neubourg (SERPN) – convention entre la Métropole et le SERPN, cette dernière inclue les captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et MRN).
- **Programme d'action agricole :**
 - **1^{er} Programme d'action** - période printemps 2014/2018 - Arrêté préfectoral du 4 avril 2014.
 - ✓ Bilan : suivi renforcé de l'eau brute
 - Au captage des Varras, mise en évidence d'une problématique émergente de qualité liée à des détections d'AMPA avec 17 dépassements d'AMPA sur les 3 ans du programme d'action. La fréquence de dépassements de cette molécule et leur niveau de détection a augmenté depuis 2014.
 - Au captage des Varras, il a aussi été détecté en dépassement du glyphosate, du chlortoluron, du métolachlore ESA et du métolachlore (1 fois pour chaque molécule).
 - Au captage de Moulineaux les dépassements ont concerné l'Imidaclopride, le métolachlore et le s-métolachlore, l'éthofumésate, le glyphosate (1 fois pour chaque molécule) ainsi que 2 fois de l'AMPA.
 - ✓ Bilan : animations agricoles
 - 96% des agriculteurs du BAC ont été rencontrés individuellement au travers des différentes actions.
 - Animations individuelles
 - Les Conseils Individuels dans le Cadre Collectif (CICC) ont été mis en place chez 6 agriculteurs.
 - Les suivis pâturage ont été réalisés pour 3 exploitations agricoles.
 - L'achat de matériels économes en produits phytosanitaires a été soutenu via l'accompagnement des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) pour un total de 7 dossiers.
 - Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), a été porté afin de rendre possible la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). 10 exploitations agricoles se sont engagées.
 - ✓ Bilan : Les aménagements d'hydraulique douce
 - Les études d'hydraulique douce ont été réalisées sur 4 bassins versants et sont en cours pour 2 autres. Les travaux ont commencé en automne 2017 :
 - ✓ 490 ml de noues à redents
 - ✓ 100 ml de noue simple
 - ✓ 280 ml de haies hydrauliques
 - ✓ 6 mares
 - ✓ 13 110 m² de bandes enherbées ont été implantées
 - ✓ Bilan : identification des bétouilles
 - L'étude d'hydraulique douce a permis d'identifier les bétouilles fonctionnelles et les plus impactantes sur la ressource en reprenant les différentes sources de données des études précédentes. Ainsi 33 bétouilles ont été clairement identifiées sur les 4 premiers sous bassins versants étudiés.
 - **2^{ème} programme d'action** - arrêté en attente – durée 3 ans.
 - Consultation du public menée du 15 mai 2018 au 6 juin 2018
 - Ce nouveau programme recentre les objectifs et indicateurs par un nombre plus réduit mais mieux ciblé d'actions suite à une concertation avec les partenaires agricoles. Ces actions concernent :
 - ✓ La protection du territoire et des zones d'écoulement préférentielles, notamment vis-à-vis des risques de transfert rapide vers le milieu ;
 - ✓ Le travail du sol et les pratiques agricoles ;
 - ✓ La gestion des intrants, notamment les fertilisants et les produits phytosanitaires ;
 - ✓ La diversification des cultures par assolement et rotations culturales ;
 - ✓ La couverture végétale du sol, permanente ou temporaire ;
 - ✓ Étude et traçages de bétouilles complémentaires (impact sur la révision DUP Moulineaux).

- **BAC Les Ecameaux à Elbeuf et Le Nouveau Monde à Orival**

- Délimitation des aires d'alimentation.
- Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et la MRN, concernant le diagnostic et l'animation agricole sur les périmètres communs des captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et MRN).

- **BAC Bardouville**

- Phase étude environnementale et études complémentaires finalisées en mai 2016
- Convention entre le Parc des Boucles de la Seine Normande, la commune de Bardouville et la MRN
 - Étude sur le devenir agricole des terres après exploitation de la carrière
 - Acquisition de parcelles par la Métropole-Rouen-Normandie de 120 ha pour la gestion des milieux silicicoles dont environ 50 ha sur l'aire d'alimentation du Captage : mise en œuvre d'exploitants agricoles avec application d'un cahier des charges : 0 phytosanitaire

- **BAC Carville**

- Lancement étude février 2015
- Traçage bétoires : avril 2015
- Phase étude environnementale : octobre 2015
- Avis hydrogéologue rendu en novembre 2016
- Étude sur programme d'action : animation auprès des artisans (non agricole)

- **BAC Jumièges**

- Phase étude environnementale finalisée en février 2017
- Avis d'hydrogéologue agréé ne rendant pas nécessaire la révision de la DUP en mai 2017

Champ Captant de La Chapelle - Étude de diagnostic de la qualité de l'eau brute et traitée, des performances de traitement de la station et de définition de moyen de protection hydro géotechnique de la qualité des eaux brutes

La constatation d'une présence d'ammonium élevée dans l'eau brute de deux forages sur les trois du champ captant a conduit à réaliser une étude en partenariat avec des industriels, l'Agence de l'Eau et la DREAL sur les risques et l'hydro-géotechnique de l'alimentation des captages.

Cette étude comporte les volets suivants :

- Historiques d'activités industrielles
- État des lieux des pollutions et cessations d'activité et notamment des éléments azotés (Ammonium)
- Modélisation hydro-géotechnique avec la création de nouveaux piézomètres
- Diagnostic des capacités de traitement de la station
- Simulations par la modélisation de dispositifs de confinement d'une source d'ammonium

Les résultats techniques ont été rendus fin 2014. Les principaux éléments de conclusion sont :

- L'eau brute subit sur deux forages, l'influence d'une eau chargée en ammonium (traitable par la station jusqu'à une limite de concentration de 1,5 mg/l), son origine a été localisée. L'apparition au forage F1 est due à l'arrêt des pompes industrielles. Le déplacement de l'ammonium a mis plus de deux ans.
- Globalement l'eau brute du champ captant provient de la nappe de la craie à 35 mètres de profondeur accompagnant la Seine pour 70 à 80 % et pour 20 à 30 % de la nappe mais avec une influence des terres situées à l'ouest (plaine alluviale et coteaux).
- Un recensement des polluants potentiels historiques dans la nappe a été également réalisé, aucun de ces derniers (hors ammonium) n'a été détecté de façon récurrente et à des concentrations non éliminables dans les eaux brutes du champ captant de la Chapelle. Une source de solvants chlorés doit faire l'objet d'une surveillance.
- Les traitements d'oxygénation, filtration sur sable, filtration (adsorption) par charbon actif, post-ozonation et chloration sont efficaces. L'eau produite est de bonne qualité.
- Dans le cadre des cessations d'activités industrielles du secteur les mesures de gestion ont été adaptées.

Les études menées en 2015 – diagnostic, recherche de polluants, modélisation hydrogéologique – ont démontré qu'une protection des captages peut être réalisée efficacement par la mise en place d'une barrière hydro-géotechnique pouvant isoler la fraction d'eau de nappe transitant sur le secteur industriel, afin de ne pas polluer les eaux brutes alimentant le champ captant. Ces forages doivent fonctionner le temps de la dépollution.

Des forages industriels existants ont été réactivés par les derniers exploitants et sont en service continu depuis. La protection est efficace et conforme aux simulations.

Par arrêté de la DREAL, 6 nouveaux forages seront construits en 2018 dans le cadre du plan de gestion des cessations industrielles, leur positionnement optimisé permet de maximiser cette barrière hydrogéologique.

Un arrêté préfectoral pour la mise en œuvre d'un confinement hydraulique et de la dépollution dans le cadre de la cessation d'activités est attendu.

Étude pollution au solvant chloré – vallée du Cailly

Suite à la mise en évidence d'une pollution au Poly-Chloro-Éthylène (PCE), une étude historique a été réalisée en partenariat entre le syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) sur la vallée du Cailly, pour identifier les sources potentielles de pollution puis définir un protocole de caractérisation du panache de pollution. Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 93 sources potentielles de pollution des eaux souterraines aux Composés Organiques Halogénés Volatils (COHV).

Une seconde étude incluant la réalisation de qualitomètres a pour objectif de caractériser la concentration en solvants chlorés et appréhender l'étendue du panache de pollution dans la vallée du Cailly.

- Les qualitomètres devaient être réalisés en 2017 mais n'ont pas pu l'être du fait de la défaillance de l'entreprise de forage ayant conduit à la résiliation du marché pour faute du titulaire.
- Un nouveau marché a été conclu au printemps 2018 avec une nouvelle entreprise. Toutefois, les prix proposés ne permettent pas de réaliser l'ensemble des qualitomètres du protocole proposé par l'INERIS (présenté en COPIL du 14.06.2016). Il a donc été décidé avec l'AESN et l'INERIS de réaliser uniquement les qualitomètres sur le secteur amont (Montville).
- Sur les 11 qualitomètres prévus au protocole sur Montville, 8 seront réalisés, les autorisations pour les 3 autres n'ayant pas été obtenues. Les travaux de foration ont débutés le 26 juin. À ce jour, 5 qualitomètres sont réalisés.
- Ainsi, notamment en raison du retard significatif pris dans la réalisation de l'étude et de la réévaluation du coût de réalisation des qualitomètres, il a été décidé d'un commun accord entre le Syndicat Mixte du SAGE Cailly – Aubette Robec, l'INERIS et l'AESN de restreindre pour le moment l'étude à la zone de Montville. Les résultats de l'étude sur ce secteur amont sont prévus pour la fin de l'année 2019 (deux campagnes de prélèvements) et l'étude pourra être poursuivie sur l'aval (Maromme) suite à cette première analyse.

Recherche en eau

Soucieuse de pouvoir continuer à fournir un service de qualité à ses abonnés et de satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme ; face aux pressions qui croissent liées notamment aux inondations, aux pollutions industrielles anciennes, aux pollutions agricoles et à l'urbanisation, la Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie a lancé en 2015 une étude préliminaire qui visait, dans un premier temps, à faire un recensement des ressources potentielles susceptibles a priori d'être encore disponibles au sein de son territoire ou dans son proche voisinage.

Cette étude préliminaire confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), présentée le 7 octobre 2015 en présence de l'AESN, avait pour objectif de viser un débit de l'ordre 50 000 m³/jour tout en respectant des critères de base : origine bicarbonaté calcique équilibrée, souterraine, non vulnérable à la sécheresse, de qualité constante même en cas de pluviométrie passagère importante, et proche des canalisations de transfert.

Cette étude préliminaire avait alors permis de mettre en exergue environ 13 à 14 secteurs hors vallée de la Seine, susceptibles de pouvoir répondre partiellement aux attentes de la Métropole, et quatre zones dans la vallée du fleuve, avec un potentiel a priori suffisant pour pouvoir espérer atteindre l'objectif des 50 000 m³/jour par site. A ce stade, sur un plan strictement hydrodynamique, en dehors de toutes considérations liées à la qualité des eaux et aux risques d'entraînement d'une pollution – (cf. rapport BRGM/RP-65139-FR).

La quasi-totalité des sites présentent un certain nombre de risques, notamment liés à la présence de sources potentielles de pollution et de conduits karstiques, mais interfèrent aussi avec des enjeux économiques. Cette étude a proposé de retenir plus particulièrement six secteurs, dont 3 dans la vallée de la Seine, pour mener des recherches plus approfondies. Ces six secteurs représentent en effet le meilleur compromis notamment entre le débit recherché, le risque existant a priori d'entraînement d'une pollution et l'état de sollicitation quantitatif de la ressource.

En partenariat avec le BRGM et l'Agence de l'Eau, une convention de recherche et de développement partagés visant à définir un champ captant d'une capacité de production complémentaire de l'ordre de 50 000 m³/jour a été signée en 2017. Cette étude devrait remettre ces conclusions en 2021.

L'objectif du programme est donc de pouvoir, en cas de besoin, disposer à terme (horizon 10 -15 ans en considérant les autorisations et les travaux) d'une nouvelle ressource en eau sécurisée.

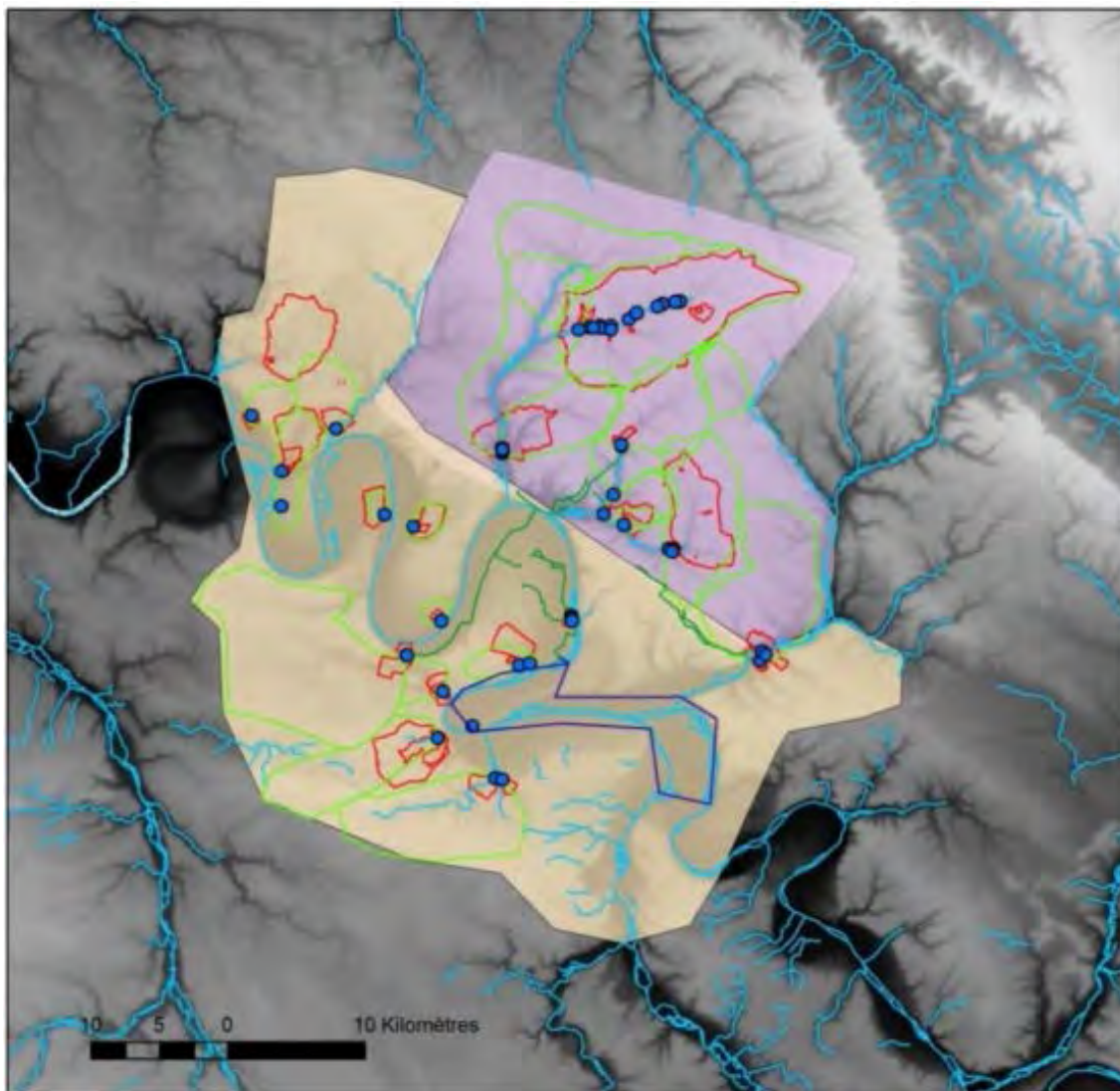
Constitution d'un modèle mathématique de l'hydro-système Seine –craie -alluvions sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec

Pour faire face aux différentes pressions quantitatives et qualitatives qui s'exercent sur les ressources du territoire de la Métropole Rouen Normandie, un comité de pilotage s'est constitué avec l'Agence de l'Eau, les services de l'État, le BRGM, le syndicat mixte du SAGE Cailly, Aubette, Robec et la Métropole.

Ce groupe a décidé de créer un partenariat de recherche et de développement partagé afin de mieux appréhender les flux d'eaux souterraines, nappes, hydro système de la craie et les relations avec les rivières.

Ainsi, parallèlement à la recherche d'une capacité de production d'eau complémentaire de qualité, une modélisation hydrogéo-technique de l'ensemble des captages de la Métropole et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette est engagée.

Cet outil prédictif, permettra d'une part, de mieux cerner les ressources potentielles de qualité et d'autre part, d'aider à la protection des ressources existantes et la gestion éventuelle de crise. Le modèle calé et ayant fait l'objet de scénarios types sont attendus en 2021.



Surface couverte par la modélisation

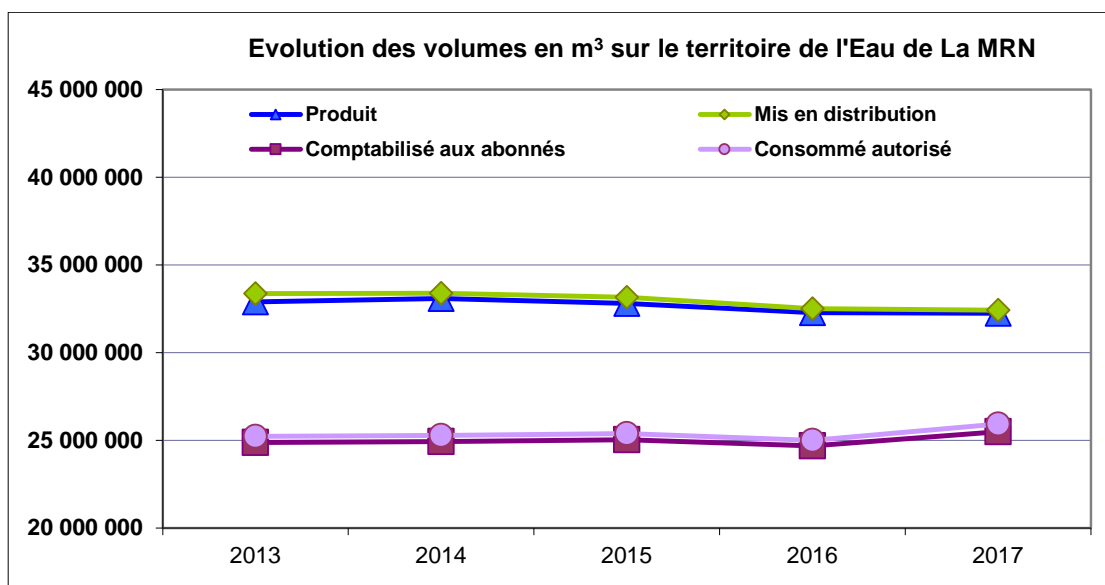
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

1 - Indicateurs techniques

Volumes en m³

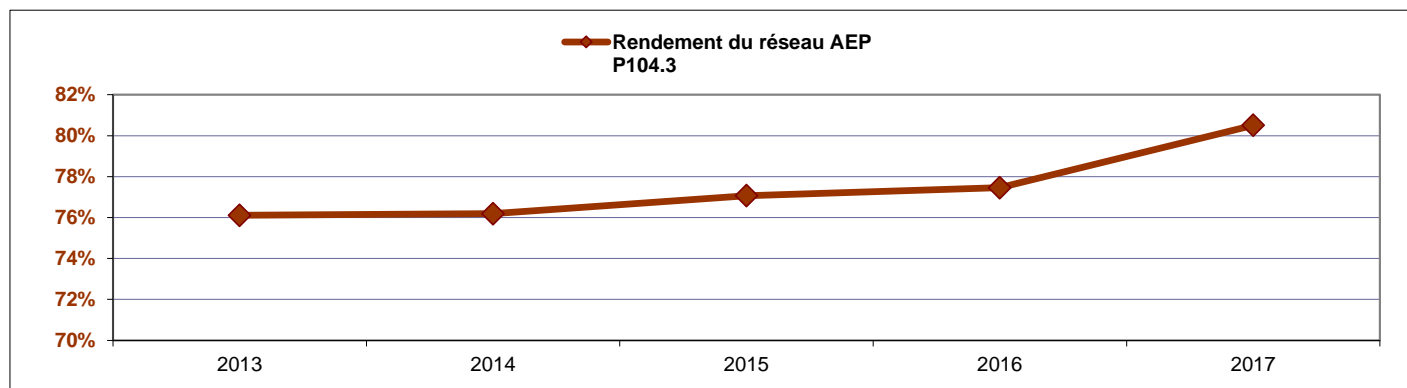
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1	N/an 2013
V1 Volumes prélevés	34 323 550	34 732 519	34 084 472	33 499 619	33 467 882	-0,1%	-2,49%
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 430 636	1 639 375	1 272 073	1 220 057	1 214 241	-0,5%	-15,13%
Volumes produits sur la Métropole Rouen Normandie : V3 = V1 - V2	32 892 913	33 093 144	32 812 399	32 279 562	32 253 641	-0,1%	-1,94%
V4 Volumes importés en gros (1) (provenant des syndicats hors de la Métropole Rouen Normandie)	1 142 004	1 004 104	1 071 365	983 409	989 578	0,6%	-13,35%
V5 Volumes exportés en gros (2) (Exports d'eau hors de la Métropole Rouen Normandie)	666 953	703 510	722 817	758 846	829 673	9,3%	24,40%
Volumes mis en distribution sur la Métropole Rouen Normandie : V6 = V3 + V4 - V5	33 367 964	33 393 738	33 160 947	32 504 125	32 413 546	-0,3%	-2,86%
V7 Volumes de service du réseau	138 349	170 694	179 714	153 302	207 246	35,2%	49,80%
V8 Volumes comptabilisés	24 875 029	24 936 320	25 040 882	24 693 197	25 487 500	3,2%	2,46%
V9 Volumes autorisés non comptés	223 741	168 881	169 935	160 310	239 101	49,1%	6,87%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	25 237 119	25 275 894	25 390 531	25 006 809	25 933 847	3,7%	2,76%
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$	76,11%	76,19%	77,07%	77,46%	80,51%	3,9%	5,78%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 881	2 897	2 903	2 911	2 910	0,0%	1,01%
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m ³ /km/jour $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$	8,08	8,00	7,66	7,35	6,52	-11,3%	-19,27%
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m ³ /km/jour $ILP = (V6 - V10) / L / 365$	7,73	7,68	7,33	7,06	6,10	-13,5%	-21,11%
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10+V5) / L / 365$	24,64	24,57	24,65	24,25	25,20	3,9%	2,28%
Nombre d'abonnés : N	186 952	191 468	189 738	195 302	193 033	-1,2%	3,25%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : $R = N / L$	64,90	66,09	65,36	67,09	66,34	-1,1%	2,22%



Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques des Services AEP de l'Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution NN-1	N/an 2013
Rendement du réseau AEP P104.3	76,11%	76,19%	77,07%	77,46%	80,51%	3,9%	5,8%
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m ³ /km/jour) P105.3	8,1	8,0	7,7	7,4	6,5	-11,3%	-19,3%
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m ³ /km/jour) P106.3	7,7	7,7	7,3	7,1	6,1	-13,5%	-21,1%
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m ³ /km/jour)	24,6	24,6	24,6	24,2	25,2	3,9%	2,3%



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau.

L'amélioration du rendement de réseau se poursuit avec un gain sur les 5 dernières années, correspondant au périmètre de la MRN, de **5,8%**, soit 4,4 points.

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

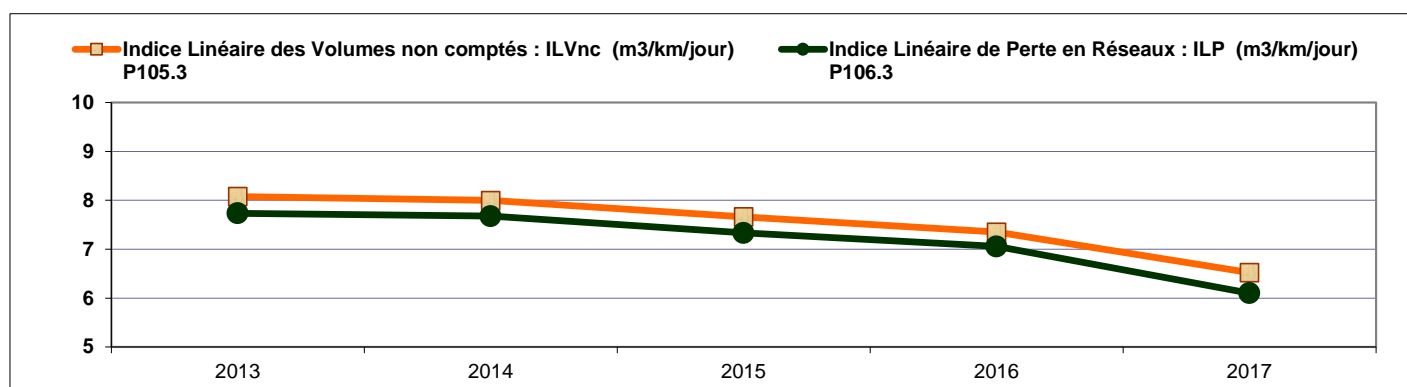
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la MRN, le rendement est de 80,51%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m³/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (ILC) = 70 + 5,04 = 75,04$$

Cette somme est inférieure au rendement de la MRN.

En parallèle l'amélioration observée, pour la période 2013/2017, sur l'**Indice Linéaire de Perte (ILP)** est de **21,1%**. Il s'établit pour l'année 2017 à 6,1 m³/km/jour.



L'**indice linéaire de perte (ILP)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

L'**indice linéaire de consommation (ILC)** est compris entre 10 et 30 m³/km/jour, à ce titre est conforme au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différents services. Elle doit être relativisée, à titre d'exemple le service Régie de Rouen-Elbeuf, dont l'ILC est de 28.1 m³/km/jour est proche d'une qualification : urbain, celui de Jumièges de 6,6 m³/km/jour sont caractéristiques d'un service rural.

Sur les 5 dernières années cet indicateur est en majoration de **2,3%**.

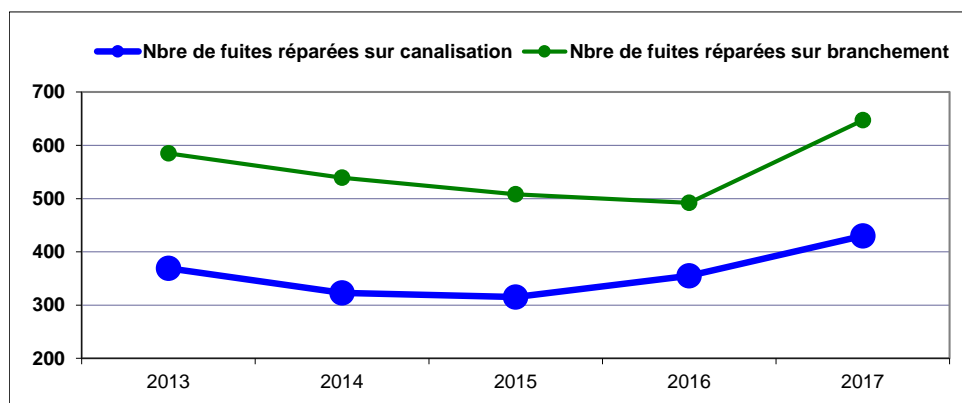
L'**indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'établit à 6,5 m³/km/jour.

Sur les 5 dernières années cet indicateur est en amélioration de **19,3%**.

Fuites

Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur canalisation	369	323	315	355	430
Nbre de fuites réparées sur branchement	585	539	508	492	647
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 992	1 539	1 571	1 173	1 116
Nombre TOTAL de fuites réparées	2 946	2 401	2 386	2 020	2 193

La baisse observée sur les dispositifs de comptages n'est pas représentative. De fait certains services (opérateurs) ne comptabilisent pas ou peu ce type d'incident. La consolidation à l'échelle de « Eau de la MRN » est donc difficilement interprétable.



L'**indice linéaire de réparation (ILR)** permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur canalisation	369	323	315	355	430
Linéaire de canalisation en km	2 881	2 897	2 903	2 911	2 910
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,13	0,11	0,11	0,12	0,15

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur branchement	585	538	508	492	647
Nombre de branchements	127 908	128 418	128 749	129 920	130 358
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,46	0,42	0,39	0,38	0,50

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

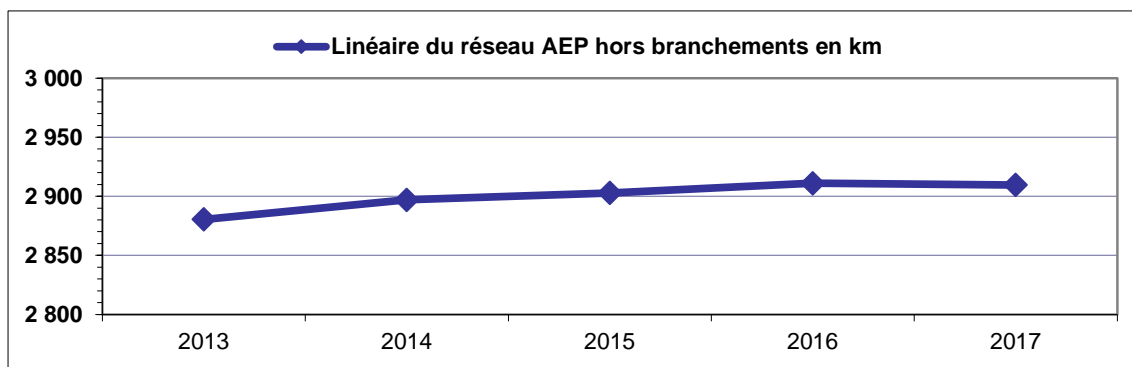
❖ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la MRN est de **1,71 pour 1000 abonnés**.

2 - Patrimoine

Réseau

Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	NN-1	N/an 2013
Linéaire du réseau AEP hors branchements en km	2 881	2 897	2 903	2 911	2 910	0,0%	1,0%



La mise à jour des SIG se traduit par une augmentation de 1% du linéaire global sur les 5 dernières années.

❖ Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années, il s'élève à **0,68%**.

Sur les 5 dernières années, le renouvellement annuel de réseau est passé de 0,63% à 0,83%, en progression de 30,9%.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2017, cet effort a porté sur 2,62 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	NN-1	N/an 2013
Linéaire de réseau AEP renouvelé en km	18,221	18,939	15,921	22,478	24,093	7,2%	32,2%
Taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau	0,63%	0,65%	0,55%	0,77%	0,83%	7,2%	30,9%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans P107.2	0,51%	0,55%	0,57%	0,63%	0,68%	8,5%	34,6%

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

❖ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau AEP, indicateur de performance P103.2

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges,...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de La MRN, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **109,2**.

Branchements

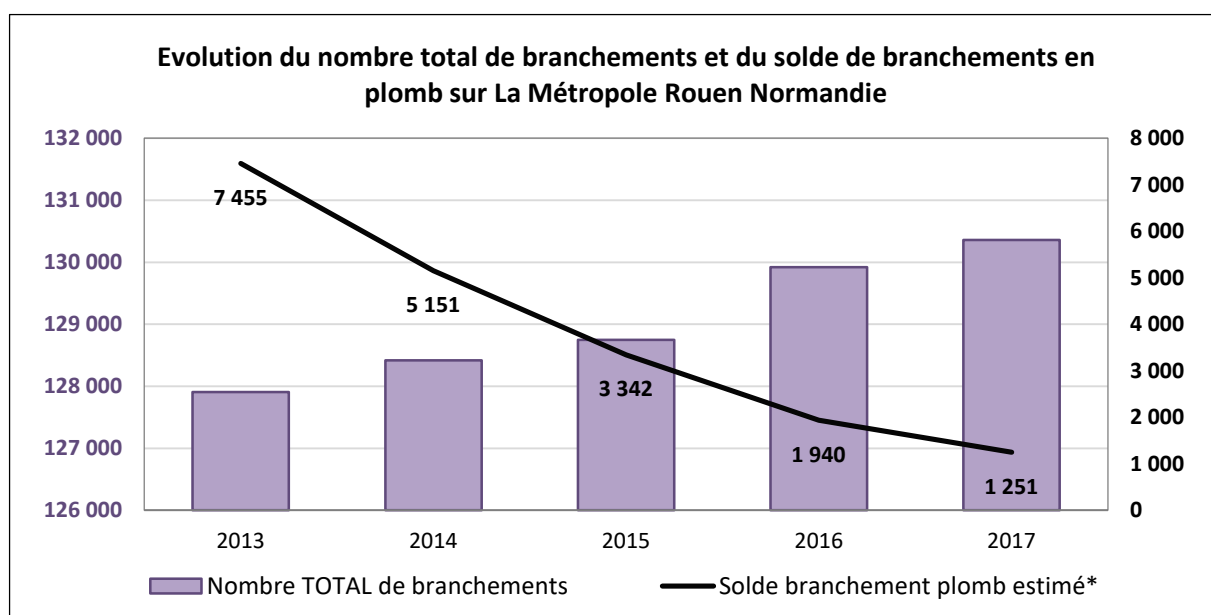
Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1	N/an 2013
Nombre TOTAL de branchements	127 908	128 418	128 749	129 920	130 358	0,34%	1,92%
Nombre de branchements Neufs	536	644	429	450	604	34,22%	12,69%
Nombre de branchements Supprimés	155	134	98	73	166	127,40%	7,10%
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	69	40	22	19	22	15,79%	-68,12%
Nombre de branchements Renouvelés	2 651	3 244	2 150	2 339	2 035	-13,00%	-23,24%
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	2 245	2 264	1 787	1 383	667	-51,77%	-70,29%
Solde branchement plomb estimé*	7 455	5 151	3 342	1 940	1 251	-35,52%	-83,22%
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	5,83%	4,01%	2,60%	1,49%	0,96%		

* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2017, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

À fin 2017, le nombre de branchements est de 130 358 unités.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 604 unités, en parallèle 166 branchements ont été supprimés dont 22 branchements plomb.

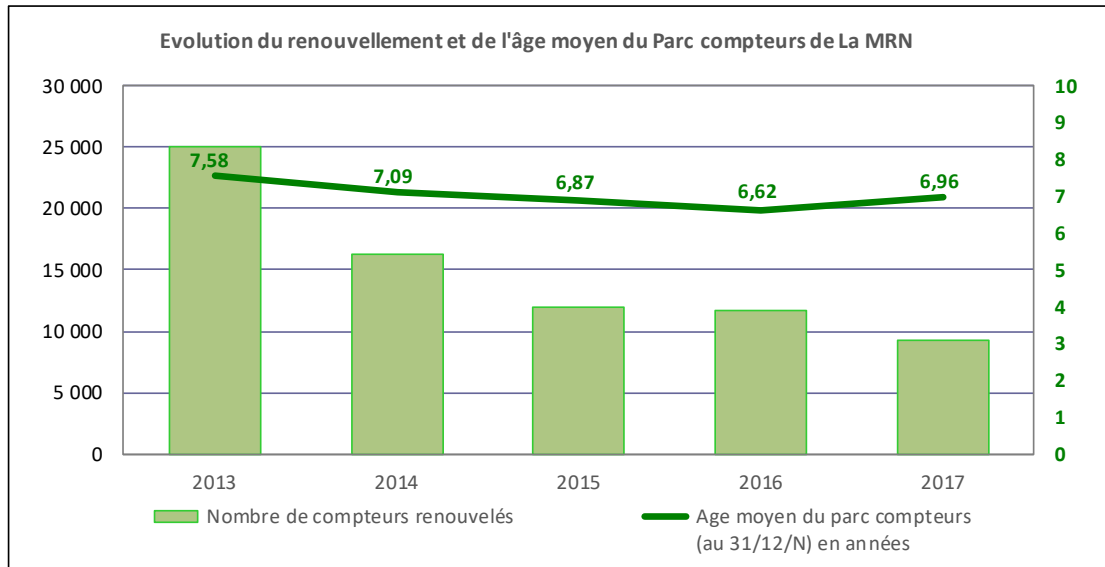
Le nombre de branchements renouvelés en 2017 est de 2 035, dont 667 en plomb.



Compteurs

Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1	N/an 2013
Nombre TOTAL de compteurs	191 318	193 617	194 208	196 488	200 088	1,8%	4,6%
Nombre de compteurs renouvelés	25 011	16 293	12 022	11 745	9 391	-20,0%	-62,5%
Taux de renouvellement	13,07%	8,42%	6,19%	5,98%	4,69%	-21,5%	-64,1%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	7,58	7,09	6,87	6,62	6,96	5,1%	

Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).



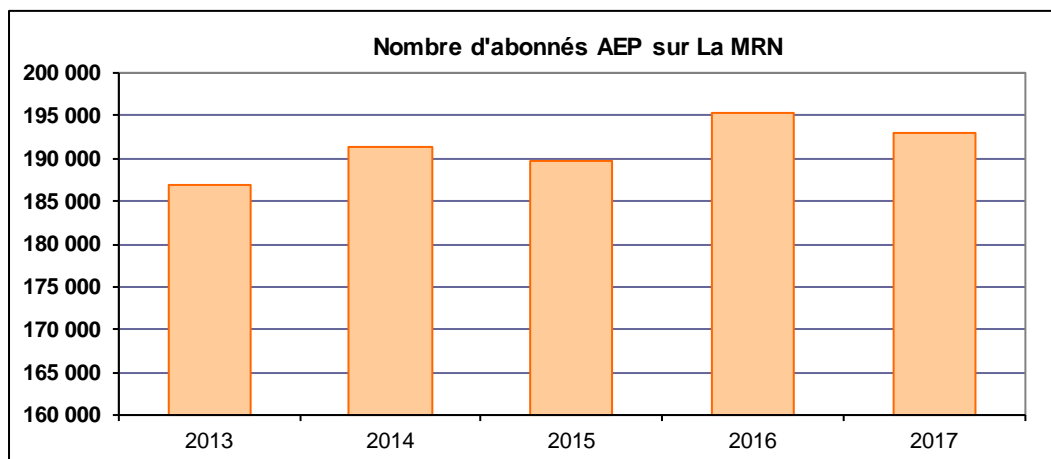
L'accroissement du taux de renouvellement sur les années 2012 et 2013, résulte entre autre de l'activation de la tranche conditionnelle n°3 du contrat de prestation de service Nord-Ouest (PS NO), qui intègre le renouvellement de l'ensemble des compteurs sur les 3 premières années.

6 - Gestion clientèle abonnés

1 - Abonnés

Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1	N / an 2013
Nombre d'Abonnés Domestiques	186 633	191 271	189 473	195 053	192 567	-1,3%	
Nombre d'Abonnés Non Domestiques	317	197	265	249	466	87,1%	
Nombre TOTAL d'abonnés AEP	186 952	191 468	189 738	195 302	193 033	-1,2%	3,3%

Remarque : les valeurs sur le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques pour 2017 transmises par EDN sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.



Malgré une baisse 1,2 % du nombre d'abonné en 2017, la tendance observée sur les 5 dernières années est en hausse de **3,3 %**.

Les **abonnés domestiques** ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Les **abonnés non domestiques**, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,59.

2 - Volumes consommés

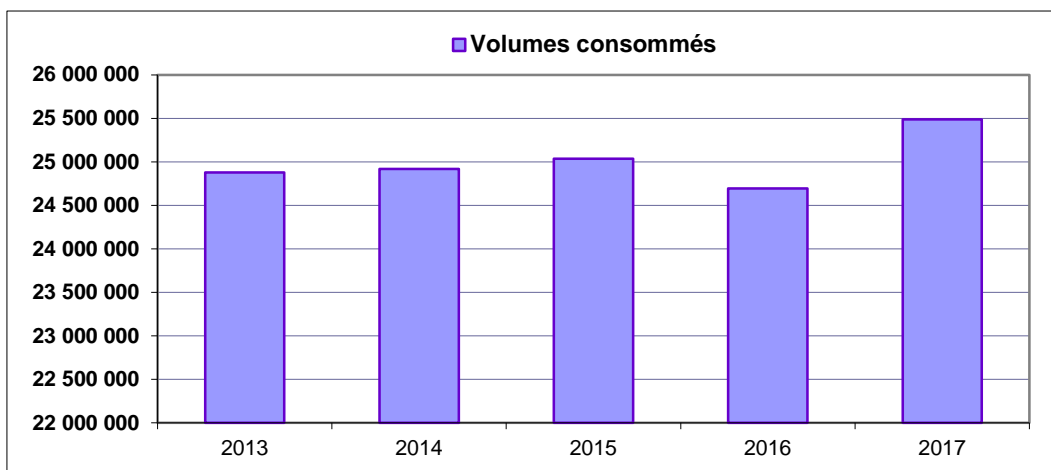
Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1	N / an 2013
TOTAL des volumes consommés en m ³	24 878 661	24 918 062	25 037 406	24 693 197	25 487 500	3,2%	2,4%

94,02% des volumes consommés sont qualifiés de domestiques contre 5,98% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

La consommation domestique moyenne par abonné est de 124,4 m³/an.

La consommation globale par habitant est de 139,9 litres/jour (base 365 jours).

Remarque : les valeurs sur les volumes consommés par les abonnés domestiques et les volumes consommés par les non domestiques pour 2017 transmises par EDN sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.



3 - Indicateurs de performances

❖ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés P152.1

L'ensemble des services de la MRN, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Ce point explique un taux de **100%**.

Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	8 942	6 572	5 954	5 402	8 431	56,1%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	1	0	0	0	
Taux de respect du délai d'ouverture P152.1	100%	99,98%	100%	100%	100,00%	

❖ Taux de réclamations P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire Eau de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	2 612	2 753	3 184	3 039	3 175	4,5%
Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1	13,97	14,38	16,78	15,56	16,45	

Le taux de réclamations consolidé à l'échelle de La MRN en 2017 est de **16,45 pour 1000 abonnés**.

❖ Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- ✓ Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- ✓ Part EAU de la collectivité – part investissement
- ✓ Redevance prélèvement Agence de l'Eau
- ✓ Redevance pollution Agence de l'Eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- ✓ Taxe Voies Navigables de France
- ✓ TVA

La consolidation de cet indicateur a été réalisée à partir des données des différents exploitants, à noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen, Régie Elbeuf, PS Nord-Ouest et PS Ouest.

Pour la MRN le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est de **4,03%**.

Les données individualisées par service sont disponibles dans le chapitre II.

❖ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité P109.0

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La MRN a versé à un fond de solidarité logement la somme de 110 000 €.

Le montant cumulé des abandons de créances des 2 opérateurs privés Eaux de Normandie et Veolia Eau, dans le cadre des DSP, s'élève à 130,11 € HT.

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0050 €/m³**.

Remises pour fuite

Territoire Eau de La MRN	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service					
	Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
TOTAL Remises pour Fuites Année 2017	33 849	40 562,09 €	8 608	3 237,95 €	31 117	37 598,23 €

7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2017

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent avoir été achevés en 2018

Branchements							2 182 000	
Commune	Nom ouvrage	Objet	Description				Montant Total Travaux	
METROPOLE	Branchements plomb	Renouvellement de branchements en plomb	Renouveler les branchements plomb (sous traitance, en régie directe et contrat exploitation)				1 122 000	
METROPOLE	Compteurs vente	Renouvellement des compteurs	Renouveler les compteurs anciens et équiper de radio relève				1 060 000	
Protection de la ressource							13 232	
Fontaine-le-Bourg	Haut-Cailly (forages)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - commissaire enquêteur				2 283	
Jumièges	Jumièges (station)	Etude de BAC et DUP (3)	AAC (+DUP) - avis HGA				2 474	
Maromme	Maromme (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - frais de pub				2 706	
Maromme	Maromme (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - commissaire enquêteur				3 009	
Toutes	Tous	Etude de BAC et DUP (3)	Inscriptions des bétroires à la BSS				2 760	
Défense Extérieure Contre l'Incendie							833 027	
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Canteleu	Duclair (ancienne route de)	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	0		0	0	Remplacement hydrant n°50	2 981
Gouy	Incarville (rue d')	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	0	135	0	0	Mailler réseau pour amélioration défense contre l'incendie	55 592
Mont-Saint-Aignan	Maromme (route de)	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	0		0	0	Pose de 1 hydrant dans le cadre des travaux	3 962
Mont-Saint-Aignan	D121	Renforcer la DCI selon opportunité et urgences	450	0	0	0	Renforcement du réseau	175 000
Notre Dame de Bondeville	Mont aux Malades (côte du)	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	0		0	0	Renouveler hydrant n°60	3 063
Notre Dame de Bondeville	Leclerc (rue du Général)	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	0		0	0	Renouveler 2 hydrants	6 823
Notre Dame de Bondeville	Leclerc (rue du Général)	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	0		0	0	Création de 2 hydrants	6 924
Notre Dame de Bondeville	Sadi Carnot (place) + Duflis	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	0		0	0	Création de 2 hydrants	7 476
Petit-Couronne	Pierre Corneille (rue)	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	440	0	44	0	Renforcement du réseau	206 845
Sahurs	Eglise (rue de l')	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	119	0	0	0	Renforcement du réseau	12 621
Sahurs	Gal (chemin du)	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	341	0	6	0	Renforcement du réseau	60 567
Sainte Marguerite s/ Duclair	Corderie (rue de la)	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	530	0	0	0	Renforcement du réseau pour DECI	158 000
Saint-Etienne-du-Rouvray	Seine (rue de)	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	0	450	0	0	Renforcer et mailler le réseau	90 178
Saint-Paër	Iles 3 Cornets (lotissement)	Renforcer la DECI selon opportunité et urgences	150	0	9	0	Renforcement du réseau	42 995
Renouvellement de réseau							17 082 952	
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Belbeuf	Sources (chemin des)	Renouvellement de canalisation (4)	400	5	7	0	Renouvellement des réseaux en lien avec le D500	200 000
Bihorel	Carnot (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	75	0	2	2	Renouveler la canalisation	18 541
Bois-Guillaume	Damétal (route de)	Rationalisation du réseau (4)	0	0	0	0	Tamponnage du DN 300	1 483
Bois-Guillaume	Neufchâtel (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	210	0	22	0	Renouvellement de la conduite avant les travaux F1	95 000
Boos	Charmes (allée des)	Renouvellement de canalisation (4)	76		1	0	Renouveler la canalisation	30 131
Canteleu	Duclair (ancienne route de)	Défense incendie (10)	0	0	0	0	Remplacement hydrant n°50	2 981
Canteleu	Duclair (ancienne route de)	Renouvellement de canalisation (4)	226	0	0	0	Renouveler la canalisation	64 847
Caudebec-lès-Elbeuf	Jaroslav Hasek (rue)	Déplacement de canalisation (4)	70		0		Dévoier canalisation	34 024
Elbeuf	Bourgtheroulde (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	104		12	0	Renouveler le réseau	48 101
Elbeuf	Convention (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	100		9	0	Renouveler la canalisation et les branchements	45 080
Elbeuf	Déclaration des Droits de l'Homme (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	170		1	0	Renforcer et renouveler le réseau	80 000
Elbeuf	Echelettes (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	150	0	4	0	Renouveler la canalisation et les branchements	63 089
Elbeuf	Hermerel (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	180		7		Renforcer et renouveler le réseau	72 000
Epinay-sur-Duclair	Mairie (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	278	0	3	0	Renouveler la canalisation	32 584
Gouy	Incarville (rue d')	Défense incendie (10)	0	135			Mailler réseau pour amélioration défense extérieure contre l'incendie	55 592
Grand-Couronne	Guynemer (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	260	0	22	0	Renouveler la canalisation et les branchements	76 000

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Isneauville	Campagne (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	150	0	11	0	Renforcer et renouveler le réseau vétuste	55 033
Isneauville	Neufchatel (route de)	Extension du réseau (7)	0	215	0	0	Extension du réseau dans le cadre des aménagements	0
La Bouille	Cimetière	Renouvellement de canalisation (4)	85	0	1	0	Renouveler la canalisation	22 814
La Londe	Gosselin + Frété (rues)	Rationalisation du réseau (4)	0	-900	42		Rationaliser le réseau	71 032
Le Grand-Quevilly	Brazza (avenue Savorgnan de)	Rationalisation du réseau (4)	0	-300	13		Rationaliser le réseau	47 850
Le Houllme	Bleuets et Coquelicots (impasses)	Renouvellement de canalisation (4)	93	0	23	0	Renouveler la canalisation	19 077
Le Houllme	Lurçat (impasse Jean)	Renouvellement de canalisation (4)	184	43	5	0	Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	56 811
Le Petit-Quevilly	11 Novembre (bvd)	Renouvellement de canalisation (4)	2 550	0			Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	900 000
Le Petit-Quevilly	11 Novembre (bvd)	Renouvellement de canalisation (4)	200	-50			Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	95 274
Le Petit-Quevilly	Canadiens (avenue des)	Renouvellement de canalisation (4)		-55	2		Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	100 000
Le Petit-Quevilly	Porte de Diane (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	547	0	36	0	Renouveler la canalisation	190 042
Le Petit-Quevilly	Rosa Bonheur (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	297	0	16	0	Renouveler la canalisation	130 706
Le Trait	Marché (place du)	Renouvellement de canalisation (4)	240	0	0	0	Renouveler la canalisation	74 127
Le Trait	Sane (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	403	0	27	0	Renouveler la canalisation	99 787
Malaunay	Lesouef (rue)	Extension du réseau (7)	0	25	0	0	Extension du réseau pour le mailler avec la rue Lesouëf	12 000
Maromme	8 mai 1945 (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	150	0	1	0	Renouveler la canalisation	50 425
Maromme	Martyrs (carrefour des)	Renouvellement de canalisation (4)	70	-20	0	0	Renouveler la canalisation	24 933
Maromme	RD 6015 - côte de la Valette	Renouvellement de canalisation (4)	198	0	0	0	Renouveler la canalisation	57 448
Mont-Saint-Aignan	Boucicaud (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	548	85	0	1	Renouveler la canalisation	119 821
Mont-Saint-Aignan	Maromme (route de)	Défense incendie (10)	0	0	0	0	Pose de 1 hydrant dans le cadre des travaux	3 962
Mont-Saint-Aignan	Maromme (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	230	0	0	0	Renouveler la canalisation	58 702
Mont-Saint-Aignan	D121	Défense incendie (10)	450	0	0	0	Renforcer réseau AEP	175 000
Notre Dame de Bondeville	Dieppe (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	27	0	3	0	Renouveler la canalisation	9 330
Notre Dame de Bondeville	Leclerc (rue du Général)	Défense incendie (10)	0	0	0	0	Renouveler 2 hydrants	6 823
Notre Dame de Bondeville	Leclerc (rue du Général)	Défense incendie (10)	0	0	0	0	Création de 2 hydrants	6 924
Notre Dame de Bondeville	Mont aux Malades (côte du)	Défense incendie (10)	0	0	0	0	Renouveler hydrant n°60	3 063
Notre Dame de Bondeville	Mont aux Malades (côte du)	Renouvellement de canalisation (4)	505	0	0	0	Renouveler la canalisation	153 143
Notre Dame de Bondeville	Sadi Carnot (place) + Dufils (rue Roland)	Défense incendie (10)	0	0	0	0	Création de 2 hydrants	7 476
Notre Dame de Bondeville	Sadi Carnot (place) + Dufils (rue Roland)	Renouvellement de canalisation (4)	205	0	0	0	Renouveler la canalisation	55 909
Oissel	Alsace Lorraine (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	417	0	37	0	Renouveler la canalisation	210 518
Oissel	De Gaulle (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	1 153	0	83	0	Renouveler la canalisation	511 465
Oissel	Platanes (impasse des)	Renouvellement de canalisation (4)	230	0	19	0	Renouveler la canalisation	64 286
Petit-Couronne	Drouard & Berthet (impasses)	Renouvellement de canalisation (4)	372	0	28	0	Renouveler la canalisation et les branchements	182 170
Petit-Couronne	Pierre Corneille (rue)	Défense incendie (10)	440	0	44	0	Renforcer le réseau	206 845
Petit-Couronne	Pierre d'Etat (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	120	0	2	0	Renouveler la canalisation et les branchements	60 522
Quevreville la Poterie	Caumont (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	530	0	40	0	Renouveler la canalisation	229 000
Roncherolles sur le Vivier	Bois Breton (rue du) & Vieux Château (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	724	0	53	0	Renouveler la canalisation	384 701
Rouen	Abbé Bazire (rue de l')	Renouvellement de canalisation (4)	215	0	24	0	Renouveler la canalisation	91 033
Rouen	Bac (rue du) + Gaillardbois (place)	Renouvellement de canalisation (4)	172	0	11	1	Bac : A150 / Gaillardbois FJExp 150 + FJC 150 (linéaire 90+60 ml)	90 480
Rouen	Beauvoisine (place)	Renouvellement de canalisation (4)	45	0	5	0	Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	39 800
Rouen	Belges (bvd)	Renouvellement de canalisation (4)	601	0	15	0	Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	761 822
Rouen	Béthencourt Jean (allée)	Renouvellement de canalisation (4)	0	0	0	0	Aménagement Métropole Bâtiment	8 499
Rouen	Caen (avenue de)	Renouvellement de canalisation (4)	80	0	0	0	Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	44 958
Rouen	Canadiens (avenue des)	Sécurisation de la production (2)	0	0	0	0	Poser un RV 500	19 410

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Rouen	Carmes (rue des) + Cathédrale	Rationalisation du réseau (4)	120	0	6	6	Rationaliser le réseau	88 499
Rouen	Cauchoise (place)	Renouvellement de canalisation (4)	213		3	0	Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	219 820
Rouen	Florence (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	60		7	0	FJExp 100 (1963)	27 000
Rouen	France (quai de)	Renouvellement de canalisation (4)	450		1	0	Renforcer le réseau	267 000
Rouen	Francis Yard (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	206	0	19	0	Renouveler la canalisation	79 599
Rouen	Guillaume d'Estouteville (rue)	Rationalisation du réseau (4)	431	-955	42	0	Renouveler canalisation (431 ml) et rationaliser le réseau (955 ml)	205 338
Rouen	Guillaume d'Estouteville (rue) X Fond du Val (allée)	Renouvellement de canalisation (4)	18	0	3	3	FJExp 100	19 840
Rouen	Havre (route du)	Renouvellement de canalisation (4)	33	0	0	0	Renouveler la canalisation	35 707
Rouen	Henri Grieu (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	298	0	32	0	FJC 100	127 361
Rouen	Jardin Thierry (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	144	0	17	0	Renouveler la canalisation	56 998
Rouen	Jouvenet (rue Louis)	Renouvellement de canalisation (4)	116	0	16	0	Renouveler la canalisation	46 745
Rouen	Lecanuet (rue Jean)	Renouvellement de canalisation (4)	15	0	0	0	Fuite au niveau d'un coude 400mm	20 327
Rouen	Lombardie IV - Galilée, Le Verrier, Newton	Renouvellement de canalisation (4)	279	0	8	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie	234 856
Rouen	Mame - Gare - Yser (bvd)	Renouvellement de canalisation (4)	740		15	0	Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	670 982
Rouen	Marronniers (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	152	0	6	0	Renouveler la canalisation	61 640
Rouen	Neufchâtel (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	290	0	22	0	Renouvellement de la conduite avant les travaux F1	175 000
Rouen	Petite Chartreuse (Passage Pont)	Renouvellement de canalisation (4)	39	0	0	0	Démolition et reconstruction de l'ouvrage d'art	11 243
Rouen	Rondeaux Jean (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	500		0	0	Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	780 000
Rouen	Rondeaux Jean (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	793		18	0	Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	423 384
Rouen	Saint Denis (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	92	-71	9	5	Renouveler la canalisation (92 ml) et rationaliser le réseau (71 ml)	84 850
Rouen	Saint Julien (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	311	0	32	0	Renouveler la canalisation	125 851
Rouen	Saint Sever (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	209	-118	47	26	Renouveler la canalisation (209ml) et rationaliser le réseau (118ml)	203 575
Rouen	Verte + Bernard Tissot (ruess)	Renouvellement de canalisation (4)	74	0	7	0	Renouveler la canalisation	168 254
Rouen	Verte de la Motte (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	75		6	0	Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	43 633
Sahurs	Eglise (rue de l')	Défense incendie (10)	119	0	0	0	Renforcer le réseau	12 621
Sahurs	Gal (chemin du)	Défense incendie (10)	341	0	6	0	Renforcement réseau	60 567
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Mame (rue de la)	Sécurisation distribution (6)	650		13	0	Renforcer et renouveler le réseau	165 445
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Victor Hugo (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	100				Renouveler la canalisation et les branchements	30 240
Sainte Marguerite s/ Duclair	Corderie (rue de la)	Défense incendie (10)	530				Renforcement du réseau pour DECI	158 000
Sainte Marguerite s/ Duclair	Yainville (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	141	0	5	0	Renouveler la canalisation	45 127
Saint-Etienne-du-Rouvray	Ampère (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	146	0	1	0	Renouveler la canalisation	29 774
Saint-Etienne-du-Rouvray	Champ des Bruyères (rue)	Sécurisation distribution (6)	0	147	0	0	Mailler avant les travaux de voirie	49 095
Saint-Etienne-du-Rouvray	Industrie (rue de l') Phase2	Renouvellement de canalisation (4)	305		15	0	Renouveler la canalisation	144 649
Saint-Etienne-du-Rouvray	Interconnexion plateau Est Robec	Sécurisation de la production (2)	0	8 000	0	0	Alimentation secteur Est par la Chapelle, création d'une canalisation diamètre 500 mm (8 km) 1 ^{ère} estimation des dépenses à régler en 2017 soit environ 80% du montant du marché + frais divers	4 300 000
Saint-Etienne-du-Rouvray	Paris (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	430		56	0	Renouveler la canalisation	223 250
Saint-Etienne-du-Rouvray	Paris (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	320		42	0	Renouveler la canalisation	170 121
Saint-Etienne-du-Rouvray	Seine (rue de)	Défense incendie (10)	0	450	0	0	Renforcer et mailler le réseau	90 178
Saint-Jacques sur Darnétal	Bois Tison (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	450	-150	25	0	Renouveler et rationaliser canalisation	142 668
Saint-Jacques sur Darnétal	Bois Tison (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	285		15	0	Renouveler la canalisation	89 031
Saint-Jacques sur Darnétal	Parc (rue du)	Défense incendie (10)	242	0	5	0	Renforcement DECI	82 246
Saint-Léger du Bourg Denis	Gilbert Lemaire (allée)	Renouvellement de canalisation (4)	50		3	0	Renouveler la canalisation	14 433
Saint-Martin-de-Boscherville	Moulin à Coq à l'Ane (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	270	0	9	0	Renouveler la canalisation	47 039

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre bris renouvelés	dont bris Plomb	Description	Montant Total Travaux
Saint-Paër	les 3 Cornets (lotissement)	Défense incendie (10)	150	0	9	0	Renforcer le réseau	42 995
Saint-Paër	les 3 Cornets (lotissement)	Renouvellement de canalisation (4)	405	0	43	0	Renouveler la canalisation	114 313
Saint-Pierre de Varengeville	Jonquilles & Bleuets (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	260	0	0	0	Renouveler la canalisation	35 900
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Griquet (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	505		30	0	Renouveler la canalisation et les branchements	223 140
Sotteville-lès-Rouen	Canadiens (avenue des)	Renouvellement de canalisation (4)	60		0	0	Renouveler et dévoyer dans le cadre de la ligne T4	115 795
Sotteville-lès-Rouen	Gare (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	195		15	0	Renouveler la canalisation	76 351
Yville sur Seine	Marais (route du)	Renouvellement de canalisation (4)	20	0	0	0	Renouveler la canalisation	10 000
Gros entretien d'ouvrages								293 732
Sotteville-lès-Rouen	Léon Salva (Réservoir) - Moyen service	Sécurisation accès et filet anti-pigeons					Pose de grillage	14 075
Saint-Etienne-du-Rouvray	Chapelle (station de production)	Entretien des filtres à sable et charbon					Tranche Conditionnelle pour faire le Filtre 4	139 828
Saint-Etienne-du-Rouvray	Chapelle (station de production)	Entretien des filtres à sable et charbon					Tranche Conditionnelle pour faire le Filtre 5	139 828

Dans le programme de travaux, outre les actions de remplacement des canalisations, on note les actions spécifiques suivantes :

- Interconnexion :
 - ✓ Yainville-Jumièges
 - ✓ Usine de la Chapelle-Plateau EST (Passage en sous-fluvial – canalisation vallon de St Adrien)

Dans le programme de travaux, usine et réservoir, on note les opérations majeures suivantes :

- Renouvellement des matériaux filtrants (charbon actif) usine de la Chapelle (2 filtres) et de Moulineaux (2 filtres)
- Réhabilitation des filtres 4 et 5, usine de la Chapelle (plancher et étanchéité GC)
- Renouvellement des armoires électriques (puissance- automatisme) usine de Carville
- Réhabilitation complète, chambre de vannes réservoirs bas service Grand Couronne
- Travaux d'étanchéité intérieure et entretien extérieur du réservoir St Rémy
- Forage de Bardouville : pompes, variateurs, robinetteries et colonnes montantes
- Forages du Cailly
 - ✓ Pompes forages F7 et F11
 - ✓ Ensemble du dispositif de chloration F8 et F12
- Forages de Sahurs : ensemble du dispositif de chloration

Présentation par service

1 - Le service exploité en Régie Directe de Rouen et Elbeuf

1 - Présentation du service

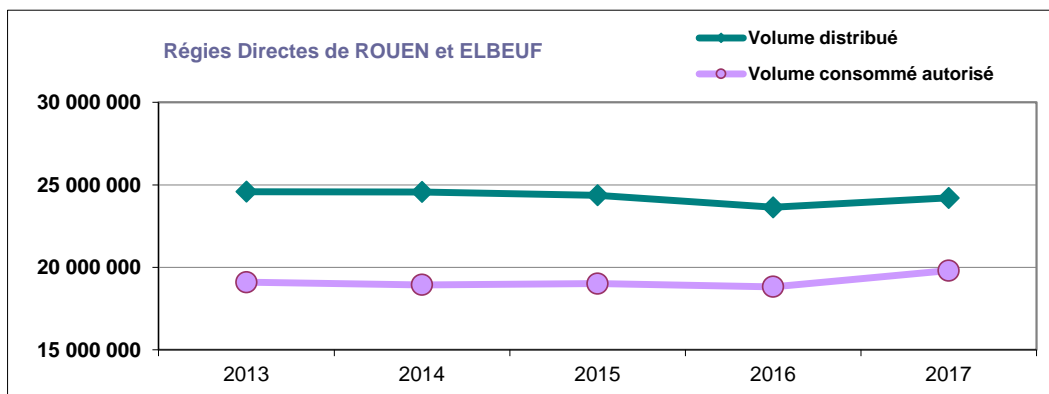
Depuis le 1^{er} janvier 2015, la régie directe de Rouen et Elbeuf regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 40 communes suivantes :

- Amfreville-la-Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Darnétal
- Elbeuf-sur-Seine
- Fontaine-sous-Préaux
- Franqueville-St-Pierre
- Freneuse
- Gouy
- Grand-Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Londe
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Le Mesnil-Esnard
- Les Authieux-sur-le-Port-St-Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Oissel
- Orival
- Petit-Couronne
- Petit-Quevilly
- Quèvreville-la-Poterie
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- Sotteville-lès-Rouen
- Sotteville-sous-le-Val
- St-Aubin-Celloville
- St-Aubin-Épinay
- St-Aubin-lès-Elbeuf
- St-Etienne-du-Rouvray
- St-Jacques-sur-Darnétal
- St-Léger-du-Bourg-Denis
- St-Martin-du-Vivier
- St-Pierre-lès-Elbeuf
- Tourville-la-Rivière
- Ymare

Ce service distribue environ 76,4% des volumes consommés de la Métropole, il alimente 368 357 habitants (selon recensement INSEE population totale 2015) soit 72.1% des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Service des Régies Directes de Rouen et Elbeuf		2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Darnétal - Carville	1 098 900	1 180 700	1 110 000	1 206 500	848 660	-29,7%
	Darnétal (Village)	495 769	501 000	457 500	462 369	474 350	2,6%
	Douville - Grande Aulnaie	524 200	491 200	469 429	470 700	561 650	19,3%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 502 480	5 888 800	6 333 100	6 057 400	6 130 100	1,2%
	Fontaine sous Préaux (Village)	36 972	35 818	27 200	30 400	29 280	-3,7%
	Moulineaux	5 563 800	5 617 300	4 828 500	4 530 500	4 547 100	0,4%
	Oissel - Catelier	299 187	254 198	249 420	249 880	248 080	-0,7%
	Oissel - Perreuse	488 124	382 688	444 880	424 900	435 120	2,4%
	Radepont - Château	555 100	623 000	569 200	259 870	452 210	74,0%
	Radepont - Petite Aulnaie	670 200	812 300	808 720	750 350	1 037 450	38,3%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	401 200	340 500	423 700	495 500	173 275	-65,0%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	55 040	62 860	67 800	72 720	39 095	-46,2%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	200 110	205 520	207 570	208 380	212 410	1,9%
	St Léger du BD - Vieux Château	208 093	178 473	197 970	201 620	197 870	-1,9%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	5 571 700	6 336 850	6 036 450	5 952 100	6 582 900	10,6%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	419 939	369 852	351 622	367 780	458 420	24,6%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 408 548	1 398 729	1 422 267	1 304 610	1 251 490	-4,1%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	400 771	407 352	426 259	592 520	592 110	-0,1%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	295 075	291 701	322 683	325 400	305 290	-6,2%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	135 737	127 924	128 363	130 170	117 100	-10,0%	
TOTAL : V1	25 330 945	25 506 765	24 882 633	24 093 669	24 693 960	2,5%	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	TOTAL : V2	1 229 782	1 406 724	1 025 926	956 006	1 041 136	8,9%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		24 101 163	24 100 041	23 856 707	23 137 663	23 652 824	2,2%
Volumes importés en gros (1)	En provenance des ressources du Cailly EdN	510 800	487 400	469 400	468 200	442 470	-5,5%
	Achat au Syndicat de Préaux (> Roncherolles)	1 030	959	3 500	3 792	493	-87,0%
	Achat d'eau au SERPN (> La Bouille + Yville)	86 476	106 458	100 339	43 842	41 445	-5,5%
	Achat d'eau au SERPN (> Elbeuf NO+La Londe)	118 951	127 655	188 653	208 720	270 966	29,8%
	TOTAL : V4	717 257	722 472	761 892	724 554	755 374	4,3%
Volumes exportés en gros (2)	Vers PS NO (Fond du Val - Mont Saint Aignan)	1 461	1 202	1 532	1 945	2 176	11,9%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	228 927	250 289	245 678	217 807	189 833	-12,8%
	TOTAL : V5	230 388	251 491	247 210	219 752	192 009	-12,6%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		24 588 032	24 571 022	24 371 389	23 642 465	24 216 189	2,4%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	117 707	154 201	165 473	136 815	191 230	39,8%
Volumes comptabilisés : V8		18 778 611	18 642 595	18 705 568	18 548 679	19 397 630	4,6%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	204 042	145 351	144 903	137 003	216 564	58,1%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		19 100 360	18 942 146	19 014 763	18 822 497	19 805 424	5,2%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		77,89%	77,32%	78,24%	79,80%	81,93%	2,67%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		1 933,053	1 948,138	1 950,191	1 953,526	1 952,011	-0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		8,23	8,34	7,96	7,14	6,76	-5,3%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		7,78	7,92	7,53	6,76	6,19	-8,4%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365		27,40	26,99	27,06	26,71	28,07	5,1%
Nombre d'abonnés : N		133 347	137 133	135 822	141 049	142 736	1,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		68,98	70,39	69,65	72,20	73,12	1,3%



Réseau

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau en km hors branchements	1 933,053	1 948,138	1 950,191	1 953,526	1 952,011
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 385,233	2 401,913	2 405,036	2 409,691	2 409,566

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de branchements	90 436	90 755	90 969	91 233	91 511
Nombre de branchements Neufs	351	424	294	324	402
Nombre de branchements Supprimés	135	124	80	60	124
Nombre de branchements Renouvelés	1 690	2 035	2 068	2 189	1 796
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	52	38	22	18	22
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	1 473	1 505	1 465	1 240	656
Solde branchement plomb estimé*	6 206	4 663	3 176	1 918	1 240
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	6,86%	5,14%	3,49%	2,10%	1,36%

* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2016, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

La Régie a engagé depuis plusieurs années le renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, **678 branchements en plomb ont été éradiqués** en 2017.

Compteurs

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de compteurs	137 241	138 913	138 685	140 317	142 918
Nombre de compteurs renouvelés	10 942	10 491	9 810	9 818	8 155
Taux de renouvellement	7,97%	7,55%	7,07%	7,00%	5,71%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	7,73	7,41	8,00	7,49	7,74

Fuites

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur canalisation	252	189	204	193	230
Nbre de fuites réparées sur branchement	400	336	357	337	426
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 407	1 015	1 103	826	656
Nombre TOTAL de fuites réparées	2 059	1 540	1 664	1 356	1 312

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur canalisation	252	189	204	193	230
Linéaire de canalisation en km	1 933,053	1 948,138	1 950,191	1 953,526	1 952,011
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,130	0,097	0,105	0,099	0,118

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur branchement	400	336	357	337	426
Nombre de branchements	90 436	90 755	90 969	91 233	91 511
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,442	0,370	0,392	0,369	0,466

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Nombre d'abonnés	133 347	137 133	135 822	141 049	138 967	114	139 081

Répartition des volumes consommés

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Volumes consommés	18 778 611	18 642 595	18 705 568	18 548 679	18 588 827	808 803	19 397 630

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2017	807	0	100,00%	876	5	99,43%

Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la Régie de ROUEN-ELBEUF.

Pour l'UDI Rouen, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique, des actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses doivent être poursuivies dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron dans le bassin d'alimentation de captage de Fontaine sous Préaux, et la station de filtration de Carville doit faire l'objet d'une réfection.

Pour l'UDI Plateau Est Neuville, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique, sur une antenne du réseau de Quèvreville la Poterie, un dépassement ponctuel de la norme en chlorure de vinyle a été constaté. Un suivi renforcé permet de vérifier l'efficacité de la purge en place. Afin de garantir une eau conforme en tout point du réseau, celle-ci doit être maintenue efficiente jusqu'à suppression des canalisations en PVC responsables du problème, (pour mémoire la canalisation a été entièrement renouvelée, ainsi que les branchements, fin du chantier avril 2018).

Pour l'UDI Plateau Est Franqueville, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique, un dépassement ponctuel de la norme en aluminium a été constaté. Dans l'attente des travaux de sécurisation de l'alimentation de ce secteur, toutes les mesures doivent être prises pour éviter tout dépassement de norme (aluminium, turbidité, spore) au sortir de l'unité de filtration des Longues Raies.

Pour l'UDI secteur SUD de Rouen, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique, absence de commentaire en dehors de la poursuite et finalisation des renouvellements branchements plomb.

Pour l'UDI Fontaine sous Préaux, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique, des actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses doivent être poursuivies dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron.

Pour l'UDI La Bouille, l'UDI Grand-Quevilly et l'UDI Grand Couronne-Moulineaux, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de Moulineaux pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'UDI Oissel, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints (un dépassement de la norme en cuivre, plomb et nickel est constaté en distribution et (...) dû à la nature des réseaux privés).

Pour l'UDI Darnétal, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement ponctuel de la norme de 0,1µg/l pour le flufénacet et le flufénacet ésa (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 17/02/2016). Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour les UDI Freneuse et UDI Elbeuf Buquet, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Pour les UDI Caudebec lès Elbeuf, Elbeuf EST, Elbeuf OUEST, ORIVAL, St Aubin lès Elbeuf et St Pierre lès Elbeuf, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Il importe que les travaux de réfection de la station des Ecameaux démarrent dans les meilleurs délais et que les actions soient menées dans l'aire d'alimentation de ce captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints (un dépassement de la norme en plomb est constaté en distribution et (...) dû à la nature des réseaux privés).

Concernant les autres zones de distribution (Roncherolles sur le Vivier, St Jacques sur Darnétal, St Léger du Bourg Denis) l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

5 - Indicateurs de performance

Service des Régies Directes de Rouen et Elbeuf		Code indicateur	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,77%	99,76%	99,88%	99,75%	100,00%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,50%	98,62%	99,44%	98,73%	99,43%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Darnétal Carville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Darnétal (village)		50%	50%	60%	60%	60%
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%
	Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%
	Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%
	St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%	60%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%	60%	60%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE	UGE 084 Oisseil	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 114 Sect. Sud	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 123 St Léger du B.D.	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 145 Sect. St Jacques	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 167 ROUEN	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 169 Darnétal	50,0%	50,0%	50,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 337 Sect. Plateau Est	66,7%	67,2%	68,5%	67,6%	69,9%	
	UGE 236 CREA CAEBS	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf		60,4%	60,7%	60,6%	60,8%	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120pts	P 103.2	109	109	110	110	111	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	77,89%	77,32%	78,24%	79,80%	81,93%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	8,23	8,34	7,96	7,14	6,76	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	7,78	7,92	7,53	6,76	6,19	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,52%	0,59%	0,62%	0,67%	0,73%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	2,07	1,95	1,50	1,37	1,65	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	99,98%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	18,87	18,61	21,52	20,63	22,14	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0	2,85%	3,71%	3,73%	3,83%	4,07%	

Remarque : Le taux d'impayés intègre la Régies de Rouen-Elbeuf, (Yainville jusqu'en 2014) et les contrats de prestation de service, PS Nord-Ouest (depuis 2012) ; PS Ouest (depuis 2015).

Le calcul de ce taux d'impayés s'appuie sur les données fournies directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.

2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **STGS**.

Il concerne les communes d'**Anneville-Ambourville**, **Bardouville**, **Berville-sur-Seine**, **Duclair**, **Hénouville (haut)**, **Houpeville**, **Le Houlme**, **Malaunay**, **St-Pierre-de-Varengueville**, **Yainville** et **Yville-sur-Seine**.

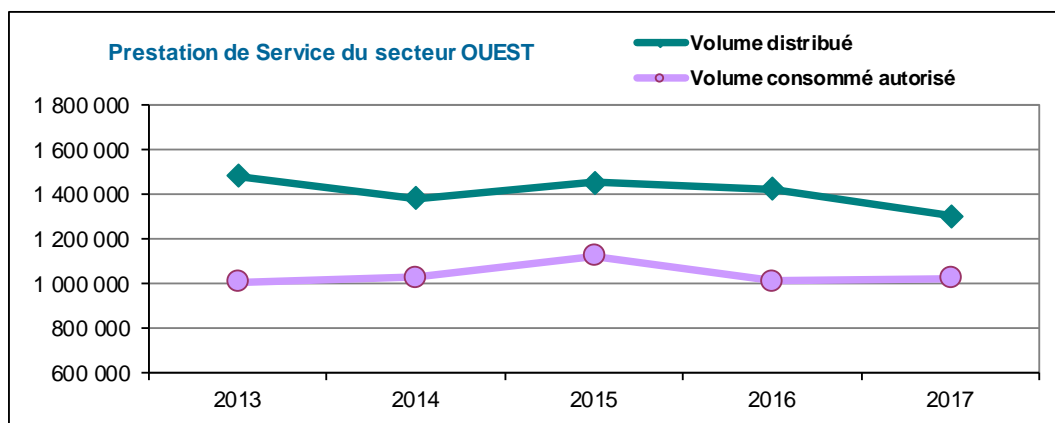
Ce service distribue environ 4,1% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **24 695 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2015) soit 5,7% des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et STGS, pour 6 années à compter du 01/01/2015 jusqu'au **31/01/2021**. Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	254 602	268 294	282 026	287 399	259 865	-9,6%
	Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,0%
	Forage de Yainville 2003	183 723	128 041	138 363	157 118	156 498	-0,4%
	Forage de Bardouville	117 019	118 282	48 501	29 107	44 057	51,4%
	TOTAL : V1	555 344	514 617	468 890	473 624	460 420	-2,8%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	632	632	632	648	598	-7,7%
	Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,0%
	Forage de Yainville 2003	876	912	526	526	526	0,0%
	Forage de Bardouville	4 036	4 439	3 603	263	526	100,0%
	TOTAL : V2	5 544	5 983	4 760	1 436	1 649	14,8%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		549 800	508 634	464 130	472 188	458 771	-2,8%
Volumes importés en gros (1)	En provenance du Trait	25	0	0	0	0	0,0%
	En provenance de Jumièges	0	100	0	0	0	0,0%
	Achat d'eau au SERPN (> Yville sur Seine)	18 487	10 818	16 527	23 660	20 932	-11,5%
	En provenance de Quevillon (> Bardouville)	Interco en service le 23/02/2015		96 439	108 809	86 331	-20,7%
	En provenance du SIAEP de l'Austreberthe	25 777	25 645	41 416	29 204	26 620	-8,8%
	En provenance du SIAEPA de Montville	891 283	732 569	720 930	674 191	629 122	-6,7%
	En provenance de PS NO - ND de Bondeville			4	0	195	
	En provenance Ventelette (PS NO)	55 489	150 511	161 439	169 058	149 853	-11,4%
TOTAL : V4	991 061	919 643	1 036 755	1 004 922	913 053	-9,1%	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Le Mesnil sous Jumièges	470	550	535	1 370	573	-58,2%
	Vers Le Trait	149	0	0	0	0	0,0%
	Vers Jumièges	156	198	2 332	3 544	27 668	680,7%
	Vers SIAEPA de Montville (depuis Malaunay)	10 354	10 704	7 885	8 408	13 796	64,1%
	vers PS NO par Le Houlme (> N-D. de Bondeville)	40 796	24 741	24 046	31 755	13 963	-56,0%
	vers Saint Paër par St Pierre de Varengueville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	5 555	7 668	9 512	4 789	9 343	95,1%
	TOTAL : V5	57 481	43 861	44 310	49 866	65 343	31,0%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		1 483 380	1 384 416	1 456 575	1 427 244	1 306 481	-8,5%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	4 102	3 363	3 506	3 519	3 482	-1,1%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V_r / D \times 365$	999 977	1 024 076	1 116 504	1 003 263	1 018 265	1,5%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	3 601	3 924	4 189	4 004	3 829	-4,4%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		1 007 680	1 031 363	1 124 199	1 010 786	1 025 576	1,5%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		69,13%	75,28%	77,85%	71,81%	79,52%	10,7%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		234,065	235,271	241,032	244,695	245,486	0,3%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		5,66	4,20	3,87	4,75	3,22	-32,2%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		5,57	4,11	3,78	4,66	3,14	-32,8%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		12,47	12,52	13,28	11,88	12,18	2,5%
Nombre d'abonnés : N		10 447	10 542	10 680	10 841	10 968	1,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		44,63	44,81	44,31	44,30	44,68	0,8%



Réseau

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau en km hors branchements	234,065	235,271	241,032	244,695	245,486
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	279,820	281,396	287,292	295,095	296,131

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de branchements	9 151	9 225	9 252	10 080	10 129
Nombre de branchements Neufs	67	74	27	34	76
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	27
Nombre de branchements Renouvelés	185	66	107	0	56
dont branchement plomb supprimés	0	0	0	0	0
dont branchement plomb renouvelés	45	36	27	0	1
Solde branchement plomb estimé*	75	39	12	12	11
Pourcentage branchement plomb	0,82%	0,42%	0,13%	0,12%	0,11%

En 2016 la base de données branchements a été mise à jour

Compteurs

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de compteurs	10 786	10 794	11 129	11 230	11 341
Nombre de compteurs renouvelés	127	2 140	1 290	1 513	678
Taux de renouvellement	1,18%	19,83%	11,59%	13,47%	5,98%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	11,11	8,50	6,72	5,51	5,44

Fuites

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur canalisation	39	44	34	38	34
Nbre de fuites réparées sur branchement	34	46	31	41	37
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	20	9	117	87	87
Nombre TOTAL de fuites réparées	93	99	174	166	158

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur canalisation	39	44	34	38	34
Linéaire de canalisation en km	234,065	235,271	241,032	244,695	245,486
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,167	0,187	0,141	0,155	0,139

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur branchement	34	46	31	41	37
Nombre de branchements	9 151	9 225	9 252	10 080	10 129
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,372	0,499	0,335	0,407	0,365

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Nombre d'abonnés	10 447	10 542	10 680	10 841	10 954	14	10 968

Répartition des volumes consommés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Volumes consommés	1 017 505	1 010 248	1 116 504	1 003 263	1 002 835	15 430	1 018 265

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2017	81	0	100,00%	113	0	100,00%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé,

Sur l'UDI de BARDOUVILLE, l'eau est de **très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique**. Cependant concernant l'UDI Bardouville, au vu des dépassements de normes constatés pour les triazines (pesticides) en 2018, les travaux nécessaires à la fiabilisation et la sécurisation de la distribution de l'eau dans ce secteur doivent être engagés. De plus, des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

L'eau distribuée sur l'UDI de YAINVILLE est de **très bonne qualité bactériologique et chimique**.

Sur l'UDI HOUPEVILLE, l'eau est de **très bonne qualité bactériologique**, concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement ponctuel de la norme de 0,03 µg/l pour la dieldrine (la teneur n'ayant pas été confirmée, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé). Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de la vallée du Cailly pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Sur l'UDI MALAUNAY Le HOULME, l'eau est de **très bonne qualité bactériologique**, concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant 3 mois de la norme de 0,1 µg/l pour la déséthylatrazine déisopropyl (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013).

Sur l'UDI HENOUVILLE Métropole (St Pierre de Varengville), l'eau est de **très bonne qualité bactériologique et chimique**.

Sur l'UDI de DUCLAIR, l'eau est de **très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique**. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

(Synthèses ARS jointes en annexe).

5 - Indicateurs de performance

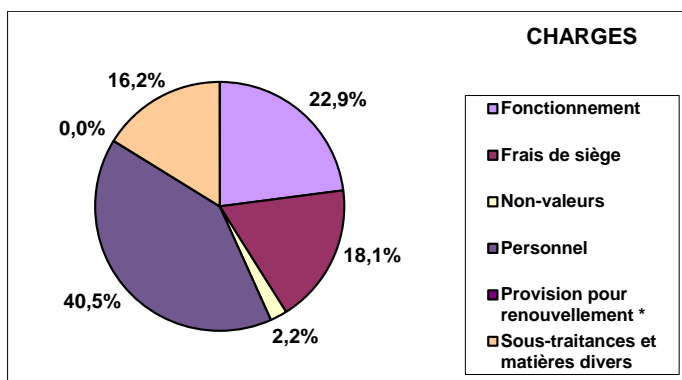
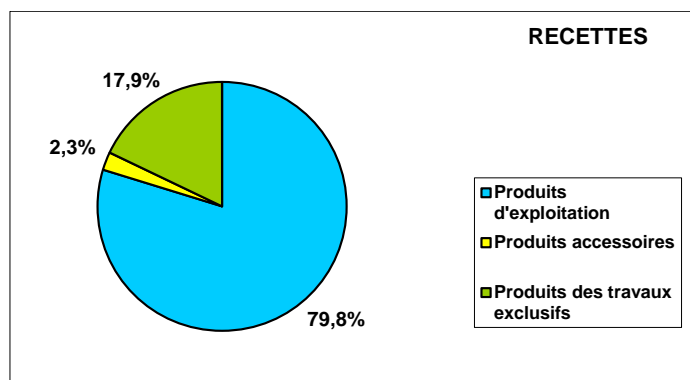
Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Code indicateur	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	95,4%	97,9%	99,2%	98,1%	100,0%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 189 Yainville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 125 Sect. Bardouville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	26	26	30	30	104
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	69,13%	75,28%	77,85%	71,81%	79,52%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	16,19	14,83	3,87	4,75	3,22
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	5,57	4,11	3,78	4,66	3,14
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,71%	0,65%	0,63%	0,65%	0,50%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	3,73	2,47	3,18	3,51	3,10
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,96	1,33	0,67	0,65	0,91
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,93%	1,03%	Globalisé en REGIE		
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €m ³)		P 109.0	0,00000	0,00000			

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

PS du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	682 114 €
	Produits accessoires	20 055 €
	Produits des travaux exclusifs	153 057 €
	Total	855 226 €
Charges	Fonctionnement	203 981 €
	Frais de siège	161 130 €
	Non-valeurs	19 546 €
	Personnel	360 304 €
	Provision pour renouvellement *	0 €
	Sous-traitances et matières divers	143 901 €
Total	888 862 €	
Résultat Brut en 2017		-33 636 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **Eaux de Normandie**.

Il concerne les communes de **Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Hautôt-sur-Seine, Isneauville, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint-Martin-du-Vivier.**

Ce service distribue environ 17,3% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **92 073 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2015) soit 19,0% des abonnés.

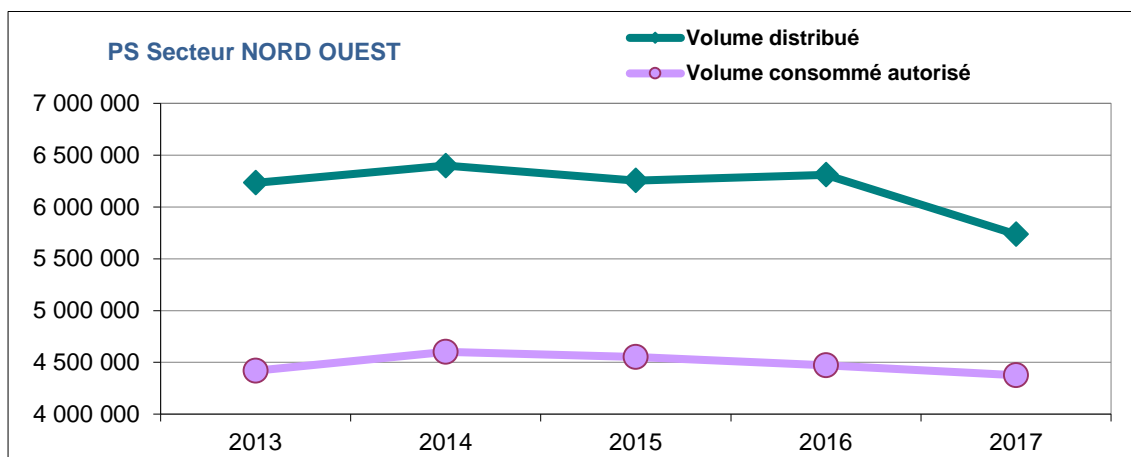
Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et Eaux de Normandie filiale de Lyonnaise des Eaux Suez, pour 6 années à compter du 01/01/2012 jusqu'au **31/12/2017**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest "Maromme"		2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	4 540 744	4 031 279	4 338 924	4 789 115	4 247 946	-11,3%
	Sources de Maromme	2 753 285	3 568 706	3 169 917	2 891 965	2 831 052	-2,1%
	Forage de Val de la Haye	197 238	209 661	163 840	154 490	174 475	12,9%
	TOTAL : V1	7 491 267	7 809 646	7 672 681	7 835 570	7 253 473	-7,4%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	49 012	25 291	75 610	99 690	53 504	-46,3%
	Sources de Maromme	145 210	200 282	164 619	161 765	116 798	-27,8%
	Forage de Val de la Haye	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL : V2	194 222	225 573	240 229	261 455	170 302	-34,9%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		7 297 045	7 584 073	7 432 452	7 574 115	7 083 171	-6,5%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	1 461	1 202	1 532	1 945	2 182	12,2%
	En provenance du Houleme (> ND Bondeville)	40 796	24 741	24 046	31 749	13 963	-56,0%
	En provenance de Quevillon (> St Pierre Man.)	246	1 106	1 817	2 919	2 998	2,7%
	TOTAL : V4	42 503	27 049	27 395	36 613	19 143	-47,7%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Rouen	546 066	489 772	471 901	459 590	439 083	-4,5%
	Vers Quevillon	168	79	7	34	8	-76,4%
	Vers SIAEPA de Montville (> Montville)	90 073	139 516	122 828	163 087	173 708	6,5%
	Vers SIAEPA de Montville (> Houpeville)	55 489	150 511	161 439	166 589	149 853	-10,0%
	Vers SIAEPA de Montville (> Montigny)	53 317	53 765	55 144	60 391	60 383	0,0%
	Vers SIAEPA de Montville - Sect. Quincampoix	353 535	370 385	382 245	439 235	531 827	21,1%
	Vers SIAEPA de Montville pour le SIDERO	6 924	7 494	10 222	10 145	10 494	3,4%
TOTAL : V5	1 105 573	1 211 522	1 203 786	1 299 071	1 365 356	5,1%	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		6 233 976	6 399 600	6 256 061	6 311 657	5 736 959	-9,1%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	14 240	10 690	8 452	8 738	9 516	8,9%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365 (ou 366j)	4 389 997	4 573 747	4 524 600	4 445 289	4 350 063	-2,1%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	13 418	16 111	17 690	16 270	16 225	-0,3%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		4 417 655	4 600 548	4 550 742	4 470 297	4 375 804	-2,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		75,25%	76,36%	77,14%	75,81%	80,84%	6,6%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		509,560	509,785	507,573	507,622	508,149	0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		9,91	9,81	9,35	10,07	7,48	-25,8%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		9,77	9,67	9,20	9,94	7,34	-26,2%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		29,70	31,24	31,06	31,14	30,95	-0,6%
Nombre d'abonnés : N		36 851	37 449	36 959	37 250	36 684	-1,5%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		72,32	73,46	72,82	73,38	72,19	-1,6%



Réseau

PS Nord-Ouest	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau en km hors branchements	509,560	509,785	507,573	507,622	508,149
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	603,064	603,714	604,004	605,583	606,714

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Les linéaires de réseau ont été recalculés sur la base du SIG en 2013.

Branchements

PS Nord-Ouest	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de branchements	22 602	22 687	22 745	22 803	22 884
Nombre de branchements Neufs	86	95	75	69	96
Nombre de branchements Supprimés	20	10	17	11	15
Nombre de branchements Renouvelés	725	776	45	143	78
dont branchement plomb supprimés	17	2	0	1	0
dont branchement plomb renouvelés	682	723	295	143	10
Solde branchement plomb estimé*	1 174	449	154	10	0
Pourcentage branchement plomb	5,19%	1,98%	0,68%	0,04%	0,00%

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2016.

Compteurs

PS Nord-Ouest	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de compteurs	36 928	37 530	37 899	38 405	39 267
Nombre de compteurs renouvelés	13 804	3 331	559	35	116
Taux de renouvellement	37,38%	8,88%	1,47%	0,09%	0,30%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	2,38	2,04	2,77	3,69	4,57

Fuites

PS Nord-Ouest	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur canalisation	61	58	62	89	133
Nbre de fuites réparées sur branchement	130	135	106	93	165
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	508	480	283	213	308
Nombre TOTAL de fuites réparées	699	673	451	395	606

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Nord-Ouest	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur canalisation	61	58	62	89	133
Linéaire de canalisation en km	509,560	509,785	507,573	507,622	508,149
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,120	0,114	0,122	0,175	0,262

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Nord-Ouest	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur branchement	130	134	106	93	165
Nombre de branchements	22 602	22 687	22 745	22 803	22 884
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,575	0,591	0,466	0,408	0,721

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Nord-Ouest	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Nombre d'abonnés	36 851	37 449	36 959	37 250	36 573	111	36 684

Répartition des volumes consommés

PS Nord-Ouest	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Volumes consommés	4 389 997	4 573 747	4 524 600	4 445 289	3 930 603	419 460	4 350 063

Remarque : les valeurs le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ainsi que les volumes consommés associés transmises par EDN pour 2017 sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2017	229	1	99,6%	253	1	99,6%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé,

Pour l'UDI MAROMME USINE DE TRAITEMENT, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Néanmoins, des dépassements de la référence de la qualité pour les spores sulfito-réductrices (indicateurs d'une filtration insuffisante) ont été constatés.

Pour l'UDI MAROMME MELANGE et l'UDI ISNEAUVILLE, l'eau est de bonne qualité bactériologique et chimique. Le contrôle sanitaire a révélé au réservoir de la Ventelette un dépassement ponctuel de la norme de 0,03 µg/l pour la dieldrine (la teneur n'ayant pas été confirmée, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé). Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages du Cailly pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'UDI DEVILLE lès Rouen, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'UDI SAHURS, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

(Synthèses ARS jointes en annexe)

5 - Indicateurs de performance

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest "Maromme"		Code indicateur	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	99,55%	99,56%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,61%	99,59%	99,18%	99,16%	99,60%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Sources de Maromme		50%	50%	50%	50%	50%
	Forage de Val de la Haye		60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 334 Sect. Maromme		49,6%	55,3%	55,8%	56,2%	56,0%
	UGE 077 Sect. Sahurs		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	108	108	108	108	109	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	75,25%	76,36%	77,14%	75,81%	80,84%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	9,91	9,81	9,35	10,07	7,48	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	9,77	9,67	9,20	9,94	7,34	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,36%	0,31%	0,32%	0,36%	0,39%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,47	1,07	1,22	0,94	1,01	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	1,82	3,66	5,47	1,85	0,82	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	Globalisé en REGIE					
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €m ³)	P 109.0	Globalisé en REGIE					

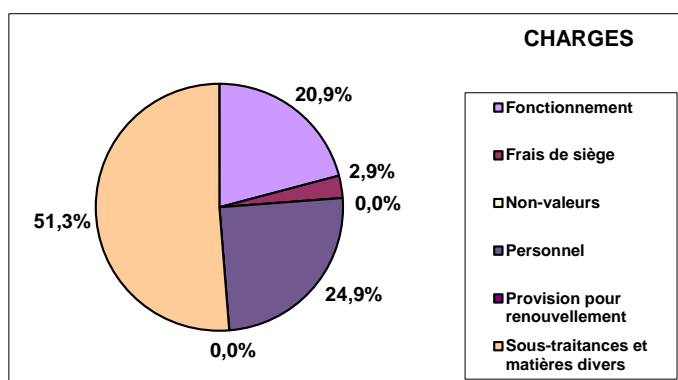
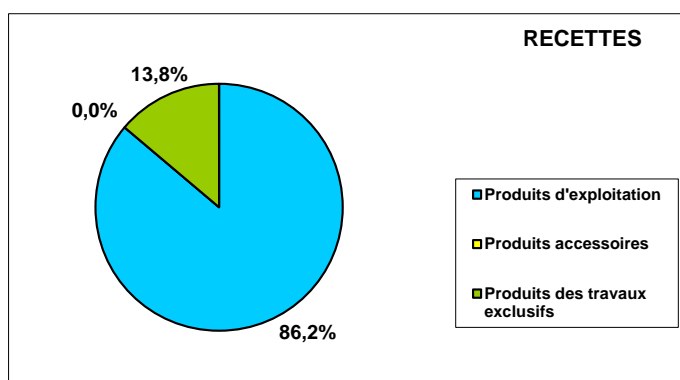
À partir de 2012, le taux du montant des abandons de créances P109.0 est inclus avec celui de la Régie.

À partir de 2013, le taux d'impayé de l'année N-1 est inclus avec celui de la Régie.

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

PS du secteur Nord-Ouest "Maromme"		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 213 760 €
	Produits accessoires	0 €
	Produits des travaux exclusifs	515 800 €
	Total	3 729 560 €
Charges	Fonctionnement	774 920 €
	Frais de siège	108 460 €
	Non-valeurs	0 €
	Personnel	924 440 €
	Provision pour renouvellement	0 €
	Sous-traitances et matières divers	1 902 280 €
Total	3 710 100 €	
Résultat Brut en 2017		19 460 €



Suivi des obligations contractuelles

Suivi du renouvellement électromécanique

PS Nord-Ouest Suivi électromécanique	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant contractuel	188 460	345 288	228 959	324 073		
Coefficient K	1,000	1,030	1,032	1,026	1,009	1,012
Montant contractuel actualisé	188 460	355 646	236 285	332 499		
Solde report N-1 actualisé	0	-37 244	-10 950	27 785		
Montant à engager	188 460 €	318 403 €	225 335 €	360 284 €		
Sous Total Montant réalisé	225 704 €	329 352 €	197 551 €	243 344 €	158 664 €	144 192 €
Cumul réalisé	225 704 €	555 056 €	752 607 €	995 951 €	1 154 615 €	1 298 807 €
Ecart avec Montant contractuel	37 244 €	10 950 €	-27 785 €	-116 940 €		

Avenant n°5 du 8 juillet 2016, abrogation des seuils minimum encadrant le programme annuel de renouvellement usine (électromécanique).

Suivi du renouvellement de compteurs

PS Nord-Ouest Suivi TC 3 COMPTEURS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Sous Total réalisé	15 446	15 233	3 579	559	35	116	34 968
Cumul réalisé	15 446	30 679	34 258	34 817	34 852	34 968	34 968
Programme contractuel	11 318	11 318	11 318	596	596	596	35 740
Cumul Programme contractuel	11 318	22 635	33 953	34 549	35 144	35 740	
Ecart avec Programme Contractuel	4 128	8 044	305	268	-292	-772	
Avancement (en cumulé) en %	43,2%	85,8%	95,9%	97,4%	97,5%	97,8%	

L'obligation contractuelle de renouvellement de 95 % du parc compteurs, conformément à l'engagement de la tranche conditionnelle n°3 (art. 62 du CCP), est effective fin 2014 (34 258 compteurs renouvelés sur 35 500 engagés).

4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Épinay-sur-Duclair, Ste-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes d'Épinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Paër et une partie des communes de Duclair et Saint-Pierre-de-Varengeville.

Il distribue environ 0,7% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **3 945 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2015) soit 0,9% des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre le SIAEPA de la région de Saint-Paër et La Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2006 jusqu'au 30/06/2018, pour une durée de 12 années.

Par avenant n°7 en date du 18 avril 2017, la durée du contrat a été diminuée de 6 mois, son échéance devient le **31/12/2017**.

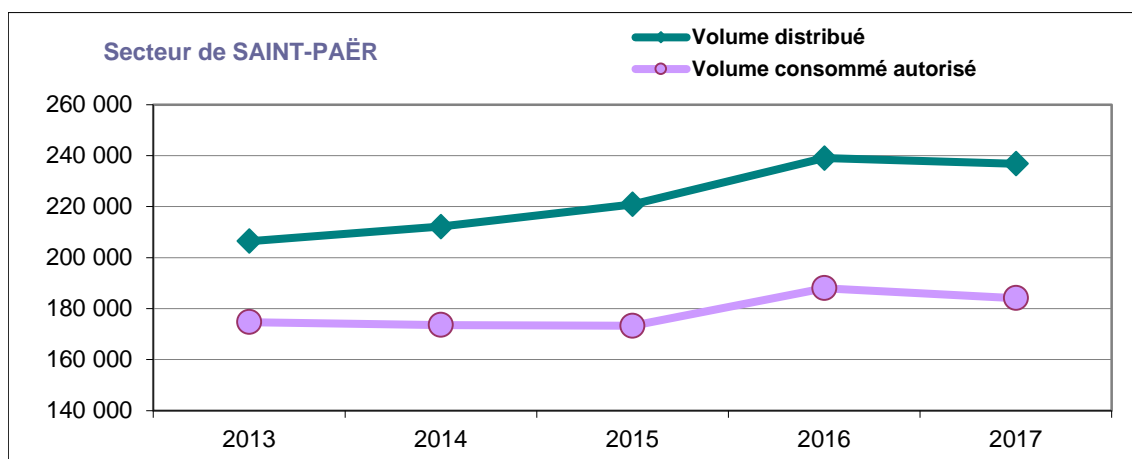
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. À cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €HT/an** (hors actualisation).

2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Saint-Paër		2013	2014	2015	2016	2017	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	209 241	204 856	221 291	243 050	236 746	
	TOTAL : V1	209 241	204 856	221 291	243 050	236 746	-2,6%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	361	365	360	365	365	
	TOTAL : V2	361	365	360	365	365	0,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		208 880	204 491	220 931	242 685	236 381	-2,6%
Volumes importés en gros (1)	En provenance du secteur de Malaunay par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	5 555	7 668	9 512	4 789	7 007	
	TOTAL : V4	5 555	7 668	9 512	4 789	7 007	46,3%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Hameau de Gauville (#) jusqu'en 2013	8 010	0	9 536	8 461	6 572	
	Vers les Yaux et les Communaux St Wandrille Rançon						
TOTAL : V5		8 010	0	9 536	8 461	6 572	-22,3%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		206 425	212 159	220 907	239 013	236 816	-0,9%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	315	437	303	845	883	4,5%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	174 101	172 882	172 589	186 894	182 962	-2,1%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	255	260	290	250	240	-4,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		174 671	173 579	173 252	187 989	184 085	-2,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		85,19%	81,82%	79,32%	79,38%	78,33%	-1,3%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		76,630	76,592	76,585	76,452	75,336	-1,5%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		1,16	1,40	1,73	1,87	1,96	4,9%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		1,14	1,38	1,70	1,83	1,92	4,9%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		6,53	6,21	6,54	7,04	6,93	-1,5%
Nombre d'abonnés : N		1 557	1 571	1 606	1 620	1 651	1,9%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		20,32	20,51	20,97	21,19	21,92	3,4%



Réseau

Secteur de Saint-Paër	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau en km hors branchements	76,630	76,592	76,585	76,452	75,336
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	84,855	84,857	84,900	84,802	83,761

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

Secteur de Saint-Paër	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de branchements	1 645	1 653	1 663	1 670	1 685
Nombre de branchements Neufs	7	8	10	8	15
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	1	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	0	36	0	62
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

Secteur de Saint-Paër	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de compteurs	1 625	1 631	1 671	1 670	1 651
Nombre de compteurs renouvelés	70	81	206	194	122
Taux de renouvellement	4,31%	4,97%	12,33%	11,62%	7,39%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	11,40	11,54	9,81	8,84	7,98

Fuites

Secteur de Saint-Paër	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur canalisation	3	5	4	7	9
Nbre de fuites réparées sur branchement	6	5	3	7	9
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	23	13	27	30	32
Nombre TOTAL de fuites réparées	32	23	34	44	50

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Saint-Paër	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur canalisation	3	5	4	7	9
Linéaire de canalisation en km	76,630	76,592	76,585	76,452	75,336
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,039	0,065	0,052	0,092	0,119

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Saint-Paër	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur branchement	6	5	3	7	9
Nombre de branchements	1 645	1 653	1 663	1 670	1 685
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,365	0,302	0,180	0,419	0,534

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de Saint-Paër	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Nombre d'abonnés	1 557	1 571	1 606	1 620	1 608	43	1 651

Répartition des volumes consommés

Secteur de Saint-Paër	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Volumes consommés	160 205	172 882	172 589	186 894	160 029	22 933	182 962

Remarque : les valeurs le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ainsi que les volumes consommés associés transmises par EDN pour 2017 sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de Saint-Paër	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2017		13	0	100,0%	13	0	100,0%

L'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

5 - Indicateurs de performance

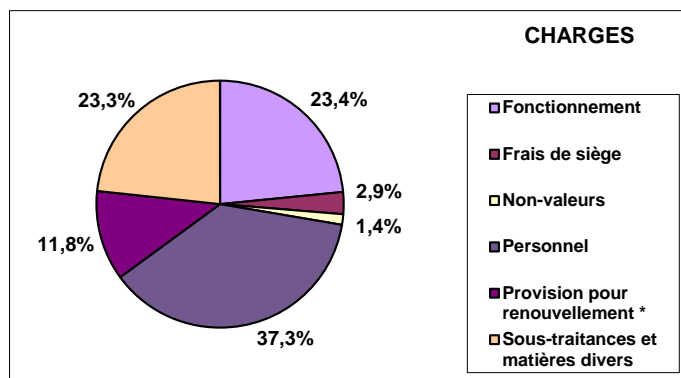
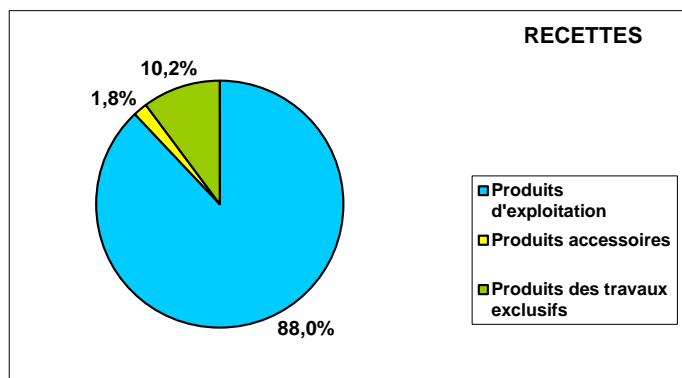
Service du secteur de Saint-Paër		Code indicateur	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 058 Sect. St Paër		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	105	105	105	105	103
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	85,19%	81,82%	79,32%	79,41%	78,33%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	1,16	1,40	1,73	1,87	1,96
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	1,14	1,38	1,70	1,83	1,92
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,72%	1,32%	1,47%	2,02%	2,04%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,93	3,18	2,49	2,47	4,24
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	3,85	1,27	5,60	7,41	4,24
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,68%	0,11%	1,56%	1,56%	3,15%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €m ³)		P 109.0	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Saint-Paër		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	167 580 €
	Produits accessoires	3 520 €
	Produits des travaux exclusifs	19 400 €
	Total	190 500 €
Charges	Fonctionnement	52 550 €
	Frais de siège	6 430 €
	Non-valeurs	3 080 €
	Personnel	83 560 €
	Provision pour renouvellement *	26 360 €
	Sous-traitances et matières divers	52 240 €
	Total	224 220 €
Résultat Brut en 2017		-33 720 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Secteur de Saint Paër	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Montant contractuel	3 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	86 250 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962	1,1181	1,1375	1,1553	1,1658	1,17903	
Montant contractuel actualisé	3 750 €	7 528 €	7 685 €	7 834 €	8 034 €	8 030 €	8 222 €	8 386 €	8 531 €	8 665 €	8 744 €	8 843 €	
Solde report N-1 actualisé	0 €	3 764 €	11 528 €	19 584 €	28 120 €	36 133 €	45 218 €	54 507 €	63 984 €	70 236 €	69 322 €	78 951 €	
Report solde programme contractuel de renouvellement												20 473 €	
Montant à engager	3 750 €	11 291 €	19 213 €	27 418 €	36 154 €	44 163 €	53 440 €	62 893 €	72 516 €	78 901 €	78 065 €	108 267 €	
Sous Total Montant réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 362 €	10 203 €	0 €	108 240 €	121 804,70 €
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 362 €	13 565 €	13 565 €	121 805 €	121 804,70 €
Ecart avec Montant contractuel	-3 750 €	-11 291 €	-19 213 €	-27 418 €	-36 154 €	-44 163 €	-53 440 €	-62 893 €	-69 154 €	-68 698 €	-78 065 €	-27 €	

5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Jumièges** et **Mesnil-sous-Jumièges**.

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **2 445 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2015) soit 0,6% des abonnés.

Historique du contrat

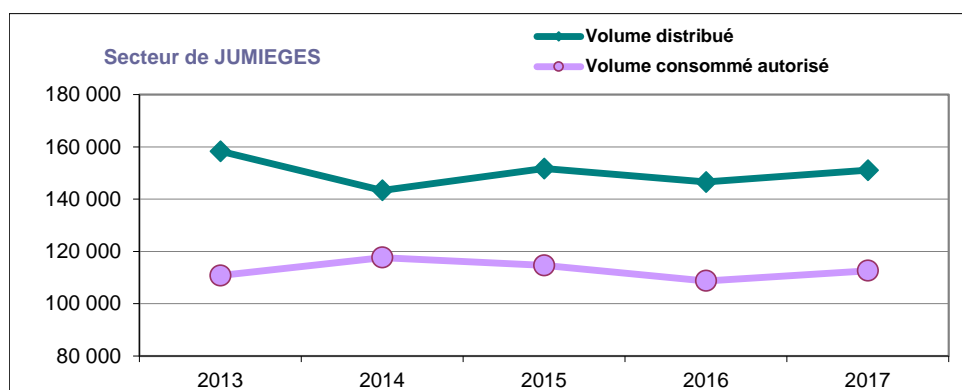
Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/02/2009 jusqu'au **31/01/2021**, pour une durée initiale de 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. À cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Jumièges		2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Volumés prélevés	Forage de Jumièges	158 064	143 089	149 253	142 004	123 249	
	TOTAL : V1	158 064	143 089	149 253	142 004	123 249	-13,2%
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Forage de Jumièges	366	365	438	430	424	
	TOTAL : V2	366	365	438	430	424	-1,4%
Volumés produits : V3 = V1 - V2		157 698	142 724	148 815	141 574	122 824	-13,2%
Volumés importés en gros (1)	En provenance de Yainville	156	198	2 332	4 437	27 668	523,6%
	En provenance de Duclair	470	550	535	513	573	11,7%
	TOTAL : V4	626	748	2 867	4 950	28 241	470,5%
Volumés exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	100	0	0	0	
	TOTAL : V5	0	100	0	0	0	0,0%
Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		158 324	143 372	151 682	146 524	151 065	3,1%
Volumés de service du réseau	TOTAL : V7	480	480	480	1 757	480	-72,7%
Volumés comptabilisés	Volumés comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	109 873	116 724	113 690	106 527	111 669	4,8%
Volumés autorisés non comptés	TOTAL : V9	406	443	463	433	423	-2,3%
Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		110 759	117 647	114 633	108 717	112 572	3,5%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		69,96%	82,07%	75,57%	74,20%	74,52%	0,4%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		46,774	46,774	46,774	46,701	46,701	0,0%
Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		2,84	1,56	2,23	2,35	2,31	-1,5%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		2,79	1,51	2,17	2,22	2,26	1,8%
Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365		6,49	6,90	6,71	6,38	6,60	3,5%
Nombre d'abonnés : N		1 192	1 205	1 192	1 188	1 207	1,6%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		25,48	25,76	25,48	25,44	25,85	1,6%



Réseau

Secteur de Jumièges	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau en km hors branchements	46,774	46,774	46,774	46,701	46,701
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	52,774	52,834	52,849	52,826	52,841

Branchements

Secteur de Jumièges	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de branchements	1 200	1 212	1 215	1 225	1 228
Nombre de branchements Neufs	8	12	3	10	3
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	5	0	5	3	3
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

Secteur de Jumièges	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de compteurs	1 208	1 219	1 228	1 243	1 257
Nombre de compteurs renouvelés	9	9	7	12	24
Taux de renouvellement	0,75%	0,74%	0,57%	0,97%	1,91%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	2,91	3,83	4,75	5,63	6,38

Fuites

Secteur de Jumièges	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur canalisation	3	2	4	9	8
Nbre de fuites réparées sur branchement	8	6	5	6	2
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	17	4	10	4	18
Nombre TOTAL de fuites réparées	28	12	19	19	28

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Jumièges	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur canalisation	3	2	4	9	8
Linéaire de canalisation en km	46,774	46,774	46,774	46,701	46,701
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,064	0,043	0,086	0,193	0,171

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Jumièges	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur branchement	8	6	5	6	2
Nombre de branchements	1 200	1 212	1 215	1 225	1 228
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,667	0,495	0,412	0,490	0,163

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Nombre d'abonnés	1 192	1 205	1 192	1 188	1 167	40	1 207

Répartition des volumes consommés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Volumes consommés	109 873	116 724	113 690	106 527	105 002	6 667	111 669

Remarque : les valeurs le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ainsi que les volumes consommés associés transmises par EDN pour 2017 sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de Jumièges	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2017		12	0	100,0%	22	1	95,5%

Pour l'UDI Jumièges, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/l pour la déséthylatrazine et la déséthylatrazine déisopropyl (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). Une dérogation a été accordée par la Préfète pour les triazines jusqu'en juin 2017, date à laquelle les travaux d'interconnexion-mélange ont été finalisés. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

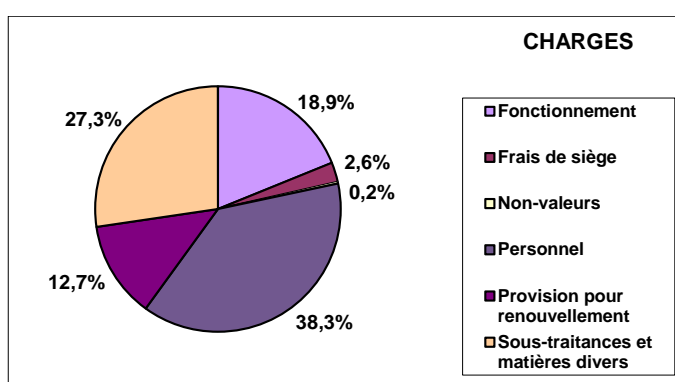
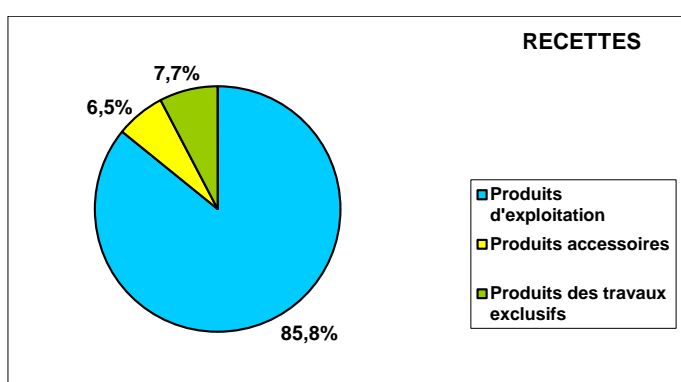
5 - Indicateurs de performance

Service du secteur de Jumièges		Code indicateur	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	93,1%	95,5%	90,9%	91,7%	95,5%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 135 Sect. Jumièges		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	104	104	104	104	104
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	69,96%	82,07%	75,57%	74,20%	74,52%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	2,84	1,56	2,23	2,35	2,31
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	2,79	1,51	2,17	2,22	2,26
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%	0,90%	0,72%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,68	5,81	6,71	3,37	6,63
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	9,96	5,03	4,21	13,26
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,22%	0,32%	0,57%	0,99%	2,56%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €m ³)		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Jumièges		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	97 280 €
	Produits accessoires	7 350 €
	Produits des travaux exclusifs	8 710 €
	Total	113 340 €
Charges	Fonctionnement	28 020 €
	Frais de siège	3 820 €
	Non-valeurs	340 €
	Personnel	56 930 €
	Provision pour renouvellement	18 850 €
	Sous-traitances et matières divers	40 580 €
	Total	148 540 €
Résultat Brut en 2017		-35 200 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Suivi du renouvellement contractuel (électromécanique - usine)

Suivi électromécanique - Jumièges	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Montant contractuel	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	54 624 €
Coefficient K	1	0,99179	1,0126	1,10552	1,0661	1,0785	1,0880	1,0746	1,0918				
Montant contractuel actualisé	4 552	4 515	4 609	5 032	4 853	4 909	4 953	4 892	4 970				
Solde report N-1 actualisé	0	3 036	7 709	13 449	14 459	15 546	18 706	-753	4 205				
Montant à engager	4 552 €	7 550 €	12 318 €	18 481 €	19 312 €	20 456 €	23 659 €	4 139 €	9 175 €				
Sous Total Montant réalisé	1 491 €	0 €	0 €	3 488 €	3 944 €	1 913 €	24 421 €	0 €	0 €				35 256,50 €
Cumul réalisé	1 491 €	1 491 €	1 491 €	4 979 €	8 923 €	10 836 €	35 257 €	35 257 €	35 257 €				35 256,50 €
Ecart avec Montant contractuel	-3 061 €	-7 550 €	-12 318 €	-14 993 €	-15 368 €	-18 543 €	762 €	-4 139 €	-9 175 €				

6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait

1 - Présentation du service

Le service dessert la commune du **Trait**.

Il distribue environ 1,3% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **5 169 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2015) soit 1,2% des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la ville du Trait et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2005 jusqu'au 30/06/2017, pour une durée de 12 années.

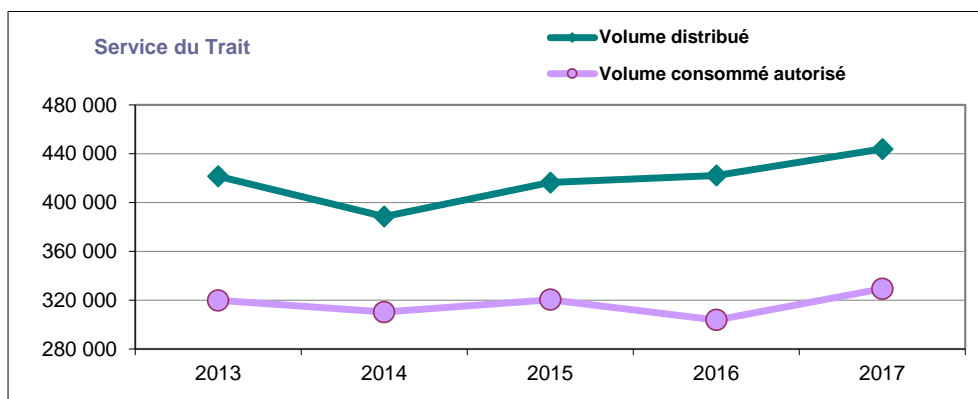
Par avenant n°11 en date du 18 avril 2017, la durée du contrat a été prolongée de 6 mois, son échéance devient le **31/12/2017**.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. À cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

2 - Indicateurs techniques

Service du Trait		2013	2014	2015	2016	2017	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Forage de La Neuville	427 581	399 829	428 824	436 895	461 004	
	TOTAL : V1	427 581	399 829	428 824	436 895	461 004	5,5%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Neuville	361	365	360	365	365	
	TOTAL : V2	361	365	360	365	365	0,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		427 220	399 464	428 464	436 530	460 639	5,5%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	149	0	0	0	0	
	TOTAL : V4	149	0	0	0	0	0,0%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	25	0	0	0	0	
	Vers Hameau de Gauville St Wandrille Rançon	5 886	10 873	12 107	14 399	16 768	16,5%
	TOTAL : V5	5 911	10 873	12 107	14 399	16 768	16,5%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		421 459	388 591	416 357	422 131	443 871	5,2%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	825	843	820	924	967	4,7%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	317 733	307 534	317 810	301 169	327 198	8,6%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	1 258	1 814	1 740	1 720	1 170	-32,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		319 816	310 191	320 370	303 813	329 335	8,4%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		76,22%	80,37%	77,60%	72,90%	75,14%	3,1%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		41,838	41,837	42,035	41,468	41,468	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		6,79	5,31	6,42	7,99	7,71	-3,5%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		6,66	5,13	6,26	7,82	7,57	-3,2%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		21,33	21,03	21,67	21,02	22,87	8,8%
Nombre d'abonnés : N		2 550	2 559	2 474	2 320	2 398	3,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		60,95	61,17	58,86	55,95	57,83	3,4%



Réseau

Service du Trait	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau en km hors branchements	41,838	41,837	42,035	41,468	41,468
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	51,238	51,252	51,450	50,883	41,468

Branchements

Service du Trait	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de branchements	1 880	1 883	1 883	1 883	1 884
Nombre de branchements Neufs	12	3	1	1	1
Nombre de branchements Supprimés	0	0	1	1	0
Nombre de branchements Renouvelés	46	24	3	4	31
Solde branchement plomb estimé*	0	0	0	0	0
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2014.

Compteurs

Service du Trait	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de compteurs	2 480	2 483	2 546	2 547	2 564
Nombre de compteurs renouvelés	47	22	63	28	49
Taux de renouvellement	1,90%	0,89%	2,47%	1,10%	1,91%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	3,36	4,31	5,10	5,99	7,02

Fuites

Service du Trait	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur canalisation	5	16	3	8	8
Nbre de fuites réparées sur branchement	3	3	1	5	5
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	14	16	18	13	15
Nombre TOTAL de fuites réparées	22	35	22	26	28

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service du Trait	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur canalisation	5	16	3	8	8
Linéaire de canalisation en km	41,838	41,837	42,035	41,468	41,468
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,120	0,382	0,071	0,193	0,193

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Service du Trait	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur branchement	3	3	1	5	5
Nombre de branchements	1 880	1 883	1 883	1 883	1 884
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,160	0,159	0,053	0,266	0,265

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Service du Trait	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Nombre d'abonnés	2 550	2 559	2 474	2 320	2 260	138	2 398

Répartition des volumes consommés

Service du Trait	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Volumes consommés	317 733	307 534	317 810	301 169	76 132	251 066	327 198

Remarque : les valeurs le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ainsi que les volumes consommés associés transmises par EDN pour 2017 sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2017	18	0	100,0%	19	0	100,0%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique**. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

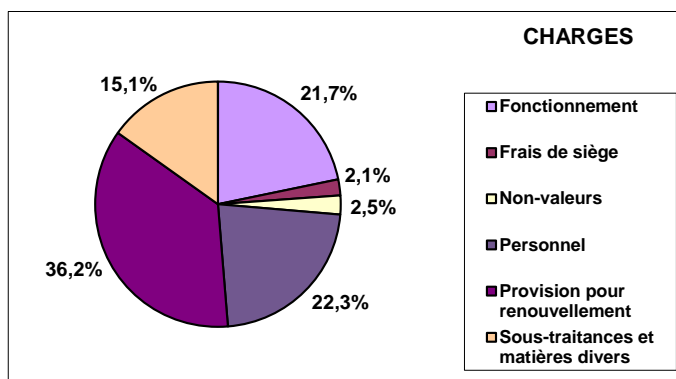
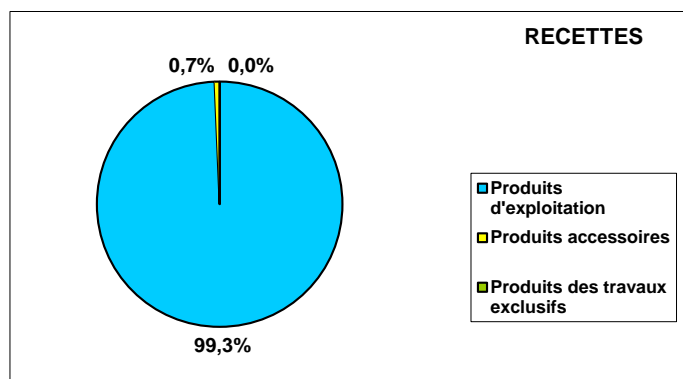
5 - Indicateurs de performance

Service du Trait		Code indicateur	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	95,0%	100%	100,0%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	90,0%	100,0%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de La Neuville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 134 Le Trait		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	105	105	105	105	105
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	76,22%	80,37%	77,6%	72,9%	75,1%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	6,79	5,31	6,42	7,99	7,71
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	6,66	5,13	6,26	7,82	7,57
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,53%	0,58%	0,42%	0,83%	1,05%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,57	3,91	1,21	2,16	3,34
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,78	8,99	13,74	14,66	12,93
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,29%	0,84%	3,27%	3,29%	2,86%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0008	0,0007	0,0007	0,0000	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du Trait		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	238 850 €
	Produits accessoires	1 580 €
	Produits des travaux exclusifs	0 €
	Total	240 430 €
Charges	Fonctionnement	83 250 €
	Frais de siège	8 110 €
	Non-valeurs	9 560 €
	Personnel	85 560 €
	Provision pour renouvellement	138 470 €
	Sous-traitances et matières divers	57 950 €
	Total	382 900 €
Résultat Brut en 2017		-142 470 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

État du renouvellement de branchements plomb : Programme soldé fin 2013

Compteurs de télé relevés et réseau récepteurs - Avenant 5

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Nombre compteurs	2 457	2 471	2 469	2 480	2 483	2 546	2 547	2 564	2 546
Nombre de compteurs équipés télérelevé	2 423	2 423	2 421	2 459	2 471	2 523	2 537	2 554	2 523
Taux d'équipement	98,6%	98,1%	98,1%	99,2%	99,5%	99,1%	99,6%	99,6%	99,1%

Suivi du renouvellement contractuel

Service du Trait	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Montant contractuel	41 338	82 676	83 077	83 278	83 278	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	48 759	637 788,00 €
Coefficient K (TP 10)	1,000000	1,02734	1,067934	1,101901	1,16155	1,1731148	1,200487	1,237768	1,262622	1,273392	1,276706	1,343181	1,342055	
Montant contractuel actualisé	41 338	84 936	88 721	91 764	96 732	98 714	101 017	104 154	106 246	107 152	107 431	113 025	65 437	
Coef. K reliquat (Temp Eonia)	1,000000	1,027340	1,040661	1,041924	1,003537	1,004768	1,009090	1,003300	1,000900	1,000940	0,998961	0,996803	1,000200	
Solde report N-1 actualisé	0	35 618	-17 648	-35 951	-57 533	-63 728	-195 266	-197 810	-180 742	-123 711	-17 386	83 645	192 397	
Montant à engager	41 338 €	120 554 €	71 073 €	55 813 €	39 199 €	34 986 €	-94 249 €	-93 656 €	-74 496 €	-16 559 €	90 045 €	196 670 €	257 834 €	
Sous Total Montant réalisé	6 668 €	137 513 €	105 577 €	113 143 €	102 625 €	228 493 €	102 911 €	86 924 €	49 099 €	845 €	6 131 €	4 311 €	253 150 €	1 197 390,55 €
Cumul réalisé	6 668 €	144 181 €	249 758 €	362 901 €	465 526 €	694 019 €	796 930 €	883 853 €	932 953 €	933 797 €	939 929 €	944 240 €	1 197 391 €	
Ecart avec Montant contractuel	-34 670 €	16 959 €	34 505 €	57 330 €	63 426 €	193 507 €	197 159 €	180 579 €	123 595 €	17 404 €	-83 914 €	-192 359 €	-4 684 €	

7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengeville (extrémité sud)

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Quevillon, St Martin de Boscherville, la partie basse de la commune d'Hérouville et l'extrémité basse au sud de la commune de St Pierre de Varengeville.**

Il distribue environ **0,4%** des volumes consommés de la Métropole, il alimente **2 502 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2015) soit **0,5%** des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie – Veolia Eau, à compter du **01/07/2007** jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée de 11 années.

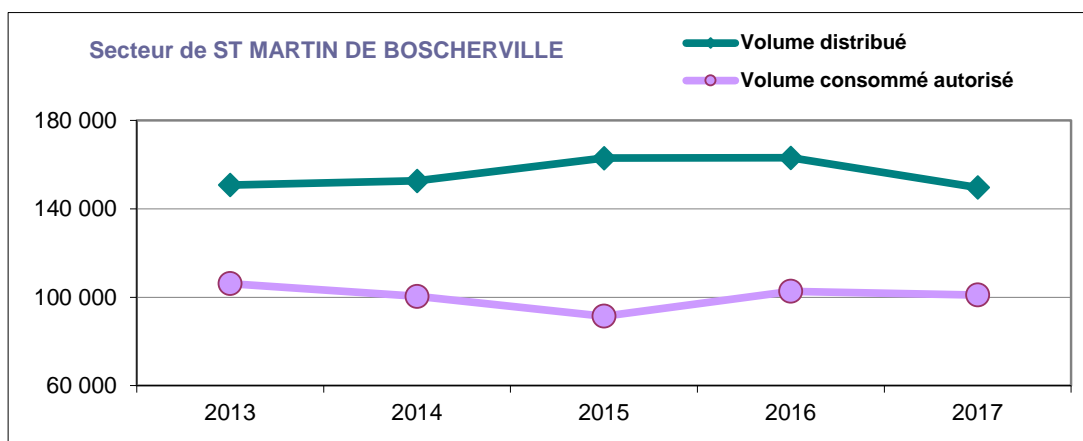
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. À cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs, un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €/HT/an** (hors actualisation), et l'exploitant doit renouveler **792 compteurs**.

2 - Indicateurs techniques

Service du Secteur de St Martin de Boscherville		2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Quevillon	151 106	153 717	261 260	274 807	239 030	
	TOTAL : V1	151 106	153 717	261 260	274 807	239 030	-13,0%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Quevillon	0	0	0	0	0	
	TOTAL : V2	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		151 106	153 717	261 260	274 807	239 030	-13,0%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de St Pierre de Manneville (PS NO)	0	79	7	34	8	
	TOTAL : V4	0	79	7	34	8	-76,5%
Volumes exportés en gros (2)	Vers St Pierre de Manneville (PS Nord-Ouest)	246	1 106	1 817	2 919	2 998	2,7%
	Vers Bardouville (PS OUEST)	Interco en service le 23/02/2015		96 439	108 809	86 331	-20,7%
	TOTAL : V5	246	1 106	98 256	111 728	89 329	-20,0%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		150 860	152 690	163 011	163 113	149 709	-8,2%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	680	680	680	704	688	-2,2%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	104 737	98 762	90 121	101 376	99 713	-1,6%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	760	978	660	630	650	3,2%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		106 177	100 420	91 461	102 710	101 051	-1,6%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		70,43%	66,01%	72,61%	78,02%	78,50%	0,6%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		38,580	38,580	38,580	40,603	40,603	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,28	3,83	5,18	4,17	3,37	-19,0%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,17	3,71	5,08	4,08	3,28	-19,4%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		7,56	7,21	13,47	14,47	12,66	-12,5%
Nombre d'abonnés : N		1 008	1 009	1 005	1 034	1 046	1,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		26,13	26,15	26,05	25,47	25,76	1,2%



Réseau

Secteur de St Martin de Boscherville	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau en km hors branchements	38,580	38,580	38,580	40,603	40,603
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	43,520	43,595	43,690	45,733	45,788

Branchements

Secteur de St Martin de Boscherville	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de branchements	994	1 003	1 022	1 026	1 037
Nombre de branchements Neufs	5	9	19	4	11
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	5	4	0	9
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre TOTAL de compteurs	1 050	1 047	1 050	1 076	1 090
Nombre de compteurs renouvelés	12	219	87	145	247
Taux de renouvellement	1,14%	20,92%	8,29%	13,48%	22,66%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	17,20	10,45	9,55	8,92	5,38

L'exploitant Veolia eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012 et 2013, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011. Pour les années 2014 et suivantes, l'âge est calculé d'après la pyramide des âges compteurs

Fuites

Secteur de St Martin de Boscherville	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur canalisation	6	9	4	11	8
Nbre de fuites réparées sur branchement	4	8	5	3	3
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	2	2	13	0	0
Nombre TOTAL de fuites réparées	12	19	22	14	11

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de St Martin de Boscherville	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur canalisation	6	9	4	11	8
Linéaire de canalisation en km	38,580	38,580	38,580	40,603	40,603
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,156	0,233	0,104	0,271	0,197

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de St Martin de Boscherville	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur branchement	4	8	5	3	3
Nombre de branchements	994	1 003	1 022	1 026	1 037
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,402	0,798	0,489	0,292	0,289

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Nombre d'abonnés	1 008	1 009	1 005	1 034	1 038	6	1 044

Répartition des volumes consommés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
Volumes consommés	104 737	94 332	86 645	101 376	99 351	362	99 713

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2017		11	0	100,0%	20	0	100,0%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Au vu des dépassements de normes constatés pour les triazines (pesticides) en 2018, la collectivité doit adresser à la Préfète une demande de dérogation accompagnée d'un programme d'actions nécessaires à la fiabilisation et la sécurisation de la distribution d'eau. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

5 - Indicateurs de performance

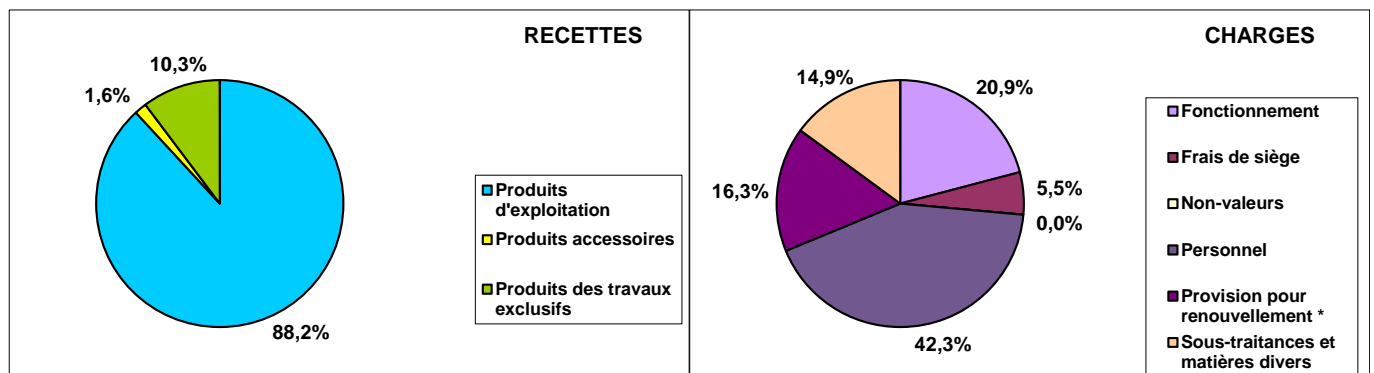
Service du secteur de St Martin de Boscherville		Code indicateur	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	95,5%	100,0%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Quevillon	P 108.3	50%	60%	60%	60%	60%
	UGE 057 St Martin de B.		50,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	30	30	30	30	84
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	70,27%	66,01%	72,61%	78,02%	78,50%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	3,28	3,83	5,18	4,17	3,37
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	3,17	3,71	5,08	4,08	3,28
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,09%	0,09%	0,00%	0,13%	0,23%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	5,95	8,92	4,98	10,64	5,75
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	1,98	2,99	1,93	1,92
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,79%	0,28%	0,42%	0,39%	1,27%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Montant en €HT
Recettes	Produits d'exploitation	108 261 €
	Produits accessoires	1 947 €
	Produits des travaux exclusifs	12 602 €
	Total	122 810 €
Charges	Fonctionnement	31 370 €
	Frais de siège	8 267 €
	Non-valeurs	68 €
	Personnel	63 461 €
	Provision pour renouvellement *	24 493 €
	Sous-traitances et matières divers	22 407 €
	Total	150 066 €
Résultat Brut en 2017		-27 256 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Le contrat étant achevé au 30 juin 2018, les résultats 2018 sont donnés à titre indicatifs et devront être confirmés.

Suivi du renouvellement contractuel (électromécanique - usine) : Article 7.2.2.1

Secteur de St Martin de Boscherville programme de renouvellement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant contractuel	3 101	6 202	6 202	6 202	6 202	6 202	6 202	6 202	6 202	6 202	6 202	3 101
Coefficient K	1,00000	1,04750	1,07500	1,08670	1,12550	1,15470	1,18300	1,19530	1,20020	1,20450	1,20450	1,22600
Montant contractuel actualisé	3 101	6 497	6 667	6 740	6 980	7 161	7 337	7 413	7 444	7 470	7 470	3 802
Solde report N-1 actualisé		-8 089	-1 634	4 527	11 669	5 983	13 466	21 019	26 282	13 330	20 800	28 775
Montant à engager	3 101 €	-1 592 €	5 033 €	11 267 €	18 649 €	13 144 €	20 803 €	28 433 €	33 726 €	20 800 €	28 271 €	32 577 €
Sous Total réalisé année N	10 823 €	0 €	555 €	0 €	12 818 €	0 €	0 €	2 258 €	20 443 €	0 €	0 €	22 238 €
Cumul réalisé	10 823 €	10 823 €	11 378 €	11 378 €	24 196 €	24 196 €	24 196 €	26 454 €	46 897 €	46 897 €	46 897 €	69 135 €
Ecart avec Montant contractuel	7 722 €	1 592 €	-4 478 €	-11 267 €	-5 831 €	-13 144 €	-20 803 €	-26 175 €	-13 283 €	-20 800 €	-28 271 €	-10 339 €

Programme contractuel de renouvellement - CCP art 7.2.2.1

Equipement	valorisation initiale	Année de renouvellement	Equipement	valorisation initiale	Année de renouvellement
Réservoir Supression Le Génétay			Station de Quevillon		
Télégestion SOFREL	3 500 €		Compteur	523 €	2009
Pompe 1	1 533 €	2014	Pompe forage 1	7 519 €	
Supression Val du Moulin			Pompe forage 2	7 519 €	
Télégestion SOFREL	3 066 €	2011	Pompe reprise 1	8 432 €	2007
Compteur dn 60	348 €	2014	Pompe reprise 2	8 432 €	2011
Pompe 1	7 374 €	2015	Analyseur de Cl2	6 173 €	2015
Supression Rte Henouville			Cptr eau de service Cl2	305 €	
Télégestion SOFREL	3 066 €	2015	Régulation cl2	5 026 €	
Compteur dn 80	523 €		Réservoir Bas service Quevillon		
Pompe 1	1 533 €		Télégestion SOFREL	2 284 €	2007
Réservoir Hénouville			Sonde	457 €	
Sonde	609 €		TOTAL	68 222 €	

Suivi du compte de renouvellement : Article 7.2.2.3

Déterminé à partir du rapport financier du délégataire Veolia eau

Secteur de St Martin de Boscherville Compte de renouvellement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant contractuel	5 141	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	5 141
Coefficient K	1,00000	1,04750	1,07500	1,08670	1,12550	1,15470	1,18300	1,19530	1,20020	1,20450	1,20450	1,22600
Montant contractuel actualisé	5 141	10 770	11 053	11 173	11 572	11 872	12 164	12 290	12 340	12 385	12 385	6 303
Solde report N-1 actualisé		5 385	16 580	27 934	30 566	43 231	56 126	68 999	74 807	87 460	39 522	52 833
Montant à engager	5 141 €	16 156 €	27 633 €	39 107 €	42 138 €	55 103 €	68 289 €	81 290 €	87 148 €	99 844 €	51 907 €	59 136 €
Sous Total réalisé année N	0 €	0 €	0 €	9 595 €	0 €	320 €	0 €	6 788 €	0 €	60 322 €	0 €	49 152 €
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	9 595 €	9 595 €	9 915 €	9 915 €	16 703 €	16 703 €	77 026 €	77 026 €	126 177 €
Ecart avec Montant contractuel	-5 141 €	-16 156 €	-27 633 €	-29 512 €	-42 138 €	-54 783 €	-68 289 €	-74 502 €	-87 148 €	-39 522 €	-51 907 €	-9 984 €

Suivi du renouvellement compteur – obligation contractuelle 792 unités

Secteur de St Martin de Boscherville Renouvellement de compteurs	2007	2008 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Programme contractuel	36	432	72	72	72	72	36	792
Cumul Programme contractuel	36	468	540	612	684	756	792	
Sous Total réalisé	13	114	219	87	145	247		825
Cumul réalisé	13	127	346	433	578	825		
Ecart avec Programme Contractuel	-23	-341	-194	-179	-106	69	33	33

ANNEXES
AU RAPPORT D'ACTIVITE
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE 2017

EAU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Annexe 1 : Synthèse des données 2017 par commune

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Amfreville la Mivoie	3 212	1 403	155 748	19,445	1 252	13	1 427	2	4
Anneville-Ambourville	1 221	495	47 134	24,601	524	0	524	1	0
Bardouville	660	277	26 633	14,821	286	0	286	3	0
Belbeuf	2 108	980	90 053	24,662	761	10	988	3	4
Berville-sur-Seine	567	227	18 292	10,615	235	0	235	0	0
Bihorel	8 400	3 536	346 485	39,282	2 168	0	3 685	12	17
Bois Guillaume	13 638	5 486	695 020	90,991	4 166	0	5 814	20	28
Bonsecours	6 578	2 542	268 999	35,410	1 851	1	2 574	3	14
Boos	3 604	1 635	169 785	42,683	1 282	0	1 653	3	0
Canteleu	15 319	6 126	782 971	59,330	2 660	0	6 734	11	20
Caudebec lès Elbeuf	10 625	4 207	426 348	47,278	3 595	0	4 363	6	9
Cléon	5 135	2 034	238 840	30,555	234	7	2 021	1	2
Darnétal	9 652	3 938	396 258	41,245	1 873	125	4 175	3	7
Déville lès Rouen	10 473	4 356	590 575	40,679	2 732	0	4 760	25	23
Duclair	4 272	1 962	189 282	38,113	1 941	7	2 024	3	9
Duclair (Sect. St Paër)		8	1 040	2,995	14	0	8	0	0
Elbeuf sur Seine	16 809	6 273	809 539	71,227	265	0	6 254	4	5
Epinay sur Duclair	560	209	31 833	13,120	223	0	209	2	0
Fontaine sous Préaux	527	221	20 241	10,131	2 686	0	226	0	0
Franqueville St Pierre	6 369	2 729	281 384	52,391	360	8	2 761	10	12
Freneuse	912	427	38 562	11,920	685	6	427	1	0
Gouy	837	349	43 270	11,033	3 709	0	354	0	0
Grand-Couronne	9 954	4 221	590 172	75,334	2 309	0	4 369	9	22
Hautôt sur Seine	413	170	18 800	7,776	186	0	185	1	0
Hérouville Bas (Sect. St Martin B.)	1 539	131	NR	7,984	NR	0	134	NR	NR
Hérouville Haut (Sect. Malaunay)		445	41 431	9,924	433	0	453	2	0
Houpeville	2 752	1 124	100 746	23,813	1 132	0	1 152	10	3
# Houpeville (Sect. PSNO)	0	0	0	0,317	0	0	0	0	0
Isneauville*	2 844	1 448	179 815	37,264	1 250	0	1 636	6	14
Jumièges	1 789	897	83 041	30,250	923	0	931	6	2
La Bouille	760	335	36 622	8,183	360	0	336	1	0
La Londe	2 342	1 003	99 328	31,676	1 099	0	1 008	4	8
La Neuville Chant d'Oisel	2 274	928	100 800	40,202	685	0	931	1	1
Le Houlme	4 122	2 007	158 765	22,623	1 512	0	2 074	2	5
# Le Houlme (Sect. PSNO)		0	0	0,110	0	0	0	0	0
Le Grand-Quevilly	25 933	12 655	1 362 751	138,848	3 709	82	13 493	7	49
Le Mesnil Esnard	8 345	3 423	354 674	45,704	2 309	47	3 442	4	19
Le Mesnil sous Jumièges	656	310	28 628	16,451	305	0	326	2	0
Le Petit Quevilly	22 820	8 246	1 095 207	76,070	4 541	0	8 348	8	9
Le Trait	5 169	2 398	327 198	41,468	1 884	0	2 564	8	5
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 275	524	46 789	14,663	4 541	0	530	2	2
Malaunay	6 017	2 668	252 903	43,935	2 279	0	2 762	4	8
Maromme	11 170	4 735	499 175	47,805	2 210	0	5 070	29	14
Mont Saint Aignan	19 560	6 415	793 537	88,951	4 037	0	6 771	14	18
Montmain	1 392	611	51 809	12,421	441	0	615	3	2
Moulineaux	977	415	46 037	10,243	448	0	414	1	0
Notre-Dame de Bondeville	7 230	3 107	312 519	36,123	2 238	0	3 329	12	23
Oissel	11 444	5 243	501 990	69,015	174	0	5 286	14	33
Orival	952	383	33 708	13,497	4 086	0	384	0	0
Petit Couronne	8 930	3 958	402 081	53,237	2 147	104	3 982	3	6
Quevillon	608	241	NR	11,226	NR	0	248	NR	NR
Quévreville la Poterie	986	410	39 662	12,246	312	1	419	0	0
Quincampoix (Sect. PSNO) La Muette	85	33	2 456	7,174	voir note	0	voir note	voir note	voir note
Roncherolles sur le Vivier	1 080	507	40 041	14,089	485	0	512	0	1
Rouen	112 760	32 925	6 929 668	378,136	19 615	697	34 602	86	123
# Rouen (Sect. PSNO)	0	0	0	0,060	0	0	0	0	0
Sahurs	1 276	548	46 727	16,798	556	0	564	0	5
Saint Aubin Celloville	1 016	454	49 551	14,399	380	0	467	2	1
Saint Aubin Epinay	1 050	421	45 449	16,034	319	0	421	2	1
Saint Aubin lès Elbeuf	8 257	3 665	472 450	55,939	3 187	0	3 679	4	3

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Saint Etienne du Rouvray	28 949	11 646	1 633 315	157,073	7 204	133	11 887	12	27
Saint Jacques sur Darnétal	2 653	1 287	139 365	39,328	1 072	0	1 311	2	2
Saint Léger du Bourg Denis	3 473	1 500	170 826	21,766	1 417	0	1 535	4	12
Saint Martin de Boscherville	1 539	670	NR	21,393	NR	0	706	NR	NR
Saint Martin du Vivier (Sect. Régie)	1 730	697	76 149	21,174	750	0	702	1	3
Saint Martin du Vivier (Sect. PSNO)		29	4 709	0,727	voir note	0	voir note	voir note	voir note
Saint Paër	1 375	591	63 943	35,686	620	0	591	2	7
Saint Pierre de Manneville	893	379	34 292	13,876	336	0	390	2	0
Saint Pierre de Var. (Sect. Malaunay)	2 371	1 016	103 297	30,047	1 016	0	1 057	5	1
Saint Pierre de Var. (Sect. St Mart. B.)		2	NR	NR	NR	0	2	NR	NR
Saint Pierre de Var. (Sect. St Paër)		2	58	0,812	2	0	2	0	0
Saint Pierre lès Elbeuf	8 346	3 332	369 108	53,479	3 037	0	3 266	2	7
Sainte Marguerite sur Duclair	1 988	841	86 088	22,723	826	0	841	5	2
Sotteville lès Rouen	29 813	11 724	1 518 391	127,630	8 012	0	11 918	17	37
Sotteville sous le Val	822	291	26 818	9,281	300	0	293	2	1
Tourville la Rivière	2 539	1 083	182 477	27,795	1 007	4	1 084	2	0
Val de la Haye	703	316	42 982	13,419	345	0	329	1	3
Yainville	1 080	550	54 686	15,750	567	2	570	2	8
Ymare	1 186	456	43 365	8,709	391	2	461	0	0
Yville-sur-Seine	471	197	25 096	10,104	204	0	204	2	3
# Bosc Guérard St Adrien (Sect. PSNO)	0	0	0	0,071	0	0	0	0	0
# Douville s/ Andelle (Régie Dir. Rouen)	0	0	0	0,776	0	0	0	0	0
# Fontaine le Bourg (Sect. PSNO)	0	0	0	5,348	0	0	0	0	0
# Pissy Poville (Sect. Malaunay)	0	0	0	0,920	0	0	0	0	0
# Pont St Pierre (Régie Dir. Rouen)	0	0	0	5,284	0	0	0	0	0
# Quincampoix (Sect. Malaunay)	0	0	0	0,220	0	0	0	0	0
# Radepont (Régie Dir. Rouen)	0	0	0	2,103	0	0	0	0	0
# Romilly sur Andelle (Régie Dir. Rouen)	0	0	0	0,751	0	0	0	0	0
# St Georges s/ Fontaine (Sect. PSNO)	0	0	0	2,048	0	0	0	0	0

NR : Non renseigné par l'exploitant

Remarque Isneauville* : dans le service PS Nord-Ouest le nombre de branchements et de compteurs sur Isneauville inclue ceux de Quincampoix et St Martin du Vivier

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)

Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ROUEN LA JATTE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 111 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides dans l'aire d'alimentation des captages.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,02 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ROUEN GRAND MARE CHATELET

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 26 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :

www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie :
<http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,79 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ROUEN BAS DE VILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 118 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,77 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de DARNETAL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est d'assez bonne qualité. La présence de pesticides a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Darnétal.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 31 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,78 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le flufenacet et le flufenacet ésa.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de FONTAINE-SOUS-PREAUX

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses dans l'aire d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 16 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,88 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de PLATEAU EST FRANQUEVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. La présence d'aluminium a été observée, sans risque pour la santé. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. L'eau peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 79 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,59 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de PLATEAU EST NEUVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Radepont.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 32 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Sur une antenne du réseau de Quévreville la Poterie (rue de Caumont), un suivi renforcé du chlorure de vinyle permet de vérifier l'efficacité des purges en place. Afin de garantir une eau conforme en tout point du réseau, celles-ci doivent être maintenues en service jusqu'à suppression des canalisations en PVC responsables du problème. Un dépassement ponctuel de la norme a cependant été constaté.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,46 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint Aubin Epinay.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 11 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :
www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie :
<http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,09 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 *La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ST AUBIN EPINAY BS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,52 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 15 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,09 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ST LEGER BOURG DENIS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 15 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,56 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017
Zone de distribution de SAINT MARTIN DU VIVIER
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 26 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :

www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie :
<http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,79 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de GRAND QUEVILLY

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 75 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,79 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de OISSEL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Oissel.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 28 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,25 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de BANLIEUE SUD ROUEN

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 162 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,69 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de GD COURONNE - MOULINEAUX

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 47 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,41 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de MAISON BRULÉE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Mauny (Les Varrats).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 7 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pour éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de LA BOUILLE BAS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 7 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,99 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de CAUDEBEC-LES-ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,54 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ELBEUF BUQUET

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Mauny (Les Varrats) et de la Neuville du Bosc.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre un carafé ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,59 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ELBEUF EST

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,75 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ELBEUF OUEST

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage les Ecameaux d'Elbeuf.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 35 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,57 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de FRENEUSE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 39 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ORIVAL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival et le captage d'Elbeuf les Ecameaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,52 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ST AUBIN LES ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 27 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,83 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ST PIERRE LES ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de L'Oison et la Fieffe de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,05 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de BARDOUVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Bardouville et de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.santec.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 35,52 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de DUCLAIR

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :

www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie :
<http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,6 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,46 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de HOUPPEVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 46 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

- le site Internet de l'ARS de Normandie :

<http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,43 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la dieldrine.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de MALAUNAY - LE HOULME

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Montville (F2 Les Anglais et les sondres) et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 51 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre un carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de qualité moyenne. La présence d'un pesticide a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des travaux pour améliorer la qualité sont à réaliser et des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides. Le suivi renforcé du tri et tétrachloroéthylène est maintenu et les résultats sont conformes.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,58 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

3 dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine déisopropyl.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de HÉNOUVILLE MÉTROPOLE

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage d'Hénouville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 16 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

- le site Internet de l'ARS de Normandie :

<http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,31 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de YAINVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 23,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 5,06 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de YVILLE/SEINE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Mauny (Les Varrats).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,93 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de MAROMME MELANGE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme et de la vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 138 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,68 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de MAROMME USINE DE TRAITEMENT

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 116 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,57 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de DEVILLE-LES-ROUEN

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 57 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 14,85 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ISNEAUVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 33 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.santec.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,95 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la dieldrine.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de SAHURS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Val-de-la-Haye.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,1 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,59 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ST PAER

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.santc.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,73 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de JUMIEGES

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est d'assez bonne qualité. La présence de pesticides a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le Préfet jusqu'en juin 2017. Des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau (interconnexion-mélange) ont été finalisés mi 2017. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Jumièges et de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre un carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 34,11 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la déséthylatrazine et la déséthylatrazine déisopropyl.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de LE TRAIT

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Trait.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 23,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,98 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2017

Zone de distribution de ST MARTIN BOSCHERVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :

www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie :
<http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,14 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Réf dossier : 2336
N° ordre de passage : 27
N° annuel : B2018_0027

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU BUREAU DU 12 FÉVRIER 2018

**Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau - Lancement des consultations -
Marchés à intervenir : autorisation de signature - Demandes de subventions : autorisation**

Le coût des marchés dont les consultations doivent être lancées au cours de l'année 2018, joint en annexe, est estimé à 18 943 500 € HT pour les 71 communes de la Métropole.

Il comprend les opérations principales suivantes :

- de renouvellement du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 12 100 000 € HT,
- de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 800 000 € HT,
- de gros entretien et de renouvellement des équipements électromécaniques pour un montant de 255 000 € HT,
- de travaux de génie civil sur les stations et les réservoirs pour un montant de 1 905 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable dans le cadre de mesures réglementaires pour un montant de 3 303 500 € HT,
- des études notamment de maîtrise d'œuvre, des levés topographiques, des investigations complémentaires sur réseaux avant travaux et des études de protection et de sécurisation contre les malveillances pour un montant total de 580 000 € HT.

S'agissant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront réalisés en partie par le groupement - SADE - SOGEA - SPIE Batignolles titulaire d'un marché à bons de commandes (pour 4 pôles métropolitains) et CISE TP (pôle Austreberthe Cailly). Ces marchés seront remis en concurrence en 2018.

Pour ce qui concerne la Régie de l'Eau périmètre CAR, les travaux de remplacement de branchements en plomb seront réalisés par le groupement SAT - SADE - CGTH.

Pour les opérations de gros entretien-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau

et sur les unités de production d'eau potable, de certains travaux de renouveau, déplacement de réseau (accompagnement T4), ainsi que les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations selon les dispositions prévues dans le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et conformément au programme de travaux.

Certaines de ces opérations sont susceptibles de bénéficier de subventions de la part du Département de la Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du contrat global.

Le Quorum constaté,

Le Bureau métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les statuts de la Métropole, notamment l'article 5.1,

Vu la délibération du 10 octobre 2016 relative à la contractualisation MRN - Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu la délibération du Conseil 18 décembre 2017 relative à l'adoption du Budget Primitif 2018,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 6 février 2018,

Vu la délibération du Conseil du 4 février 2016 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hubert SAINT, Conseiller délégué,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- qu'il convient de lancer les consultations appropriées selon les dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

- que les opérations précitées sont susceptibles d'être subventionnées,

- que les crédits pour l'exécution de ces marchés sont approuvés dans le cadre du vote de la délibération budgétaire 2018,

Décide : (abstention : 1 voix)

- d'autoriser le lancement de consultations appropriées conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

- d'habiliter le Président à signer le ou les marché (s) à intervenir, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres dans le cadre des procédures formalisées et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution,

et

- d'autoriser le Président à solliciter auprès du Département de la Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions auxquelles la Métropole pourrait prétendre.

La dépense qui en résulte sera imputée sur les chapitres 21 et 23 et la recette en résultant sera inscrite au chapitre 13 du budget principal de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole Rouen Normandie.

Il reste que pour respecter les prescriptions de l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU BUREAU DU 12 FÉVRIER 2018

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne) à partir de 17 h 12, M. ROBERT (Rouen), Mme ROUX (Rouen) à partir de 17 h 24, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. MOYSE, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par Mme BAUD, M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. ANQUETIN

Absents non représentés :

M. CORMAND (Canteleu), M. GRELAUD (Bonsecours)

Programme de travaux d'eau potable 2018

PROGRAMME DE TRAVAUX 2018 Direction de l'Eau

I - EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DISTRIBUTION		
Type d'opérations	Précisions	Montant €HT
Travaux de renouvellement de réseau régulier	Porter le renouvellement vers 1 %	10 200 000
Travaux de renouvellement et déplacement de canalisation - Opérations exceptionnelles	Projet de transport Arc NORD-SUD - T4 et rénovation Cœur de Métropole	1 200 000
Interconnexions de réseaux pour mutualisation des productions	Interconnexions entre St Aubin Epligny et St Jacques sur Daméfal & St Pierre les Elbeuf et le réservoir St Cyr	300 000
Interconnexions de réseaux pour mutualisation des productions	Interconnexions entre Chapelle et Plateau Est	400 000
SOUS-TOTAL		12 100 000

II - REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN PLOMB		
Types d'opérations et origine	Précisions	Montant €HT
Eradication branchements en plomb	Fin du programme de remplacement des branchements prévue pour 2018	800 000
SOUS-TOTAL		800 000

III - GROS ENTRETIEN & RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE - STATIONS - RESEAUX et DIVERS		
Objet	Travaux	Montant €HT
Achat de débitmètres et mesure de niveaux de réservoirs	Sectorisation et contrôle du fonctionnement du réseau et fuite	45 000
Renouvellement des équipements de production	Achat fourniture : média filtre, vannes, pompes, surpresseurs air, matériel analyse, filtre à sable et équipements	120 000
Renouvellement des équipements de production	Remplacement ou régénération des filtres à charbon en grain (CAG)	90 000
SOUS-TOTAL		255 000

IV - OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GENIE CIVIL		
Objet	Travaux	Montant €HT
Travaux conservatoires de Génie Civil et réhabilitation	La Chapelle : renouvellement du dernier plancher de filtre	180 000
Reprise génie civil	Chambre de vaine du pont Guillaume le Conquérant Rouen	20 000
Création d'une station de pompage	Reprise Vaubeuges - Usine de la Chapelle	500 000
Création d'une station de surpression	Secours de St Pierre les Elbeuf	160 000
Travaux conservatoires de Génie Civil et réhabilitation	La Chapelle : couverture filtres et bâtiment station de pompage	200 000
Reprise d'étanchéité des réservoirs	Reprise étanchéité des Réservoirs Champ de courses et St Pierre les Elbeuf	820 000
Diagnostic Génie Civil sur les ouvrages	Expertises sur réservoirs Anzeville-Ambourville et Bardouville	25 000
SOUS-TOTAL		1 905 000

V - UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLEMENTAIRES		
Objet	Travaux	Montant €HT
Protection des captages	Création de haies, fascines, Tীবoudaine, travaux réglementaires suite DUP...	188 500
Mise à niveau des traitements	E-quiper les brages du Haut Cailly et de Quevillon de traitement contre les pesticides par charbon actif	3 060 000
Equipements de sécurité collective	Sécurité collective, mises aux normes, citernes anti-intrusion	25 000
Mise en place de dispositifs de sécurité des personnes sur les ouvrages	Diverses améliorations sur les réservoirs, usines et stations de pompage	30 000
SOUS-TOTAL		3 303 500

VI - ETUDES		
Objet	Travaux	Montant €HT
Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires etc...	Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires sur réseaux avant travaux, travaux d'investitions recherche en eau	390 000
Protection et sécurisation contre les malveillances	Protection informatique et Décret OIV 1 ^{er} juillet 2016 et acquisition de matériel pour la surveillance des sites	190 000
SOUS-TOTAL		580 000

TOTAL GENERAL	18 943 500
----------------------	-------------------

Annexe 4 : Glossaire

Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008

1. Parties prenantes

Autorité organisatrice

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement¹.

Habitant

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

Habitant desservi

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

Abonné (ou usager ou client)

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement². L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc..

L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Abonnement

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service³. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

2. Service, missions du service, réclamation

2.1 Service

Service

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

2.2 Missions du service de l'eau

Mission de production

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

1 Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'utilisateur - Définition 18.

2 Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

3 Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

Mission de transfert

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de distribution

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

2.3 Missions du service de l'assainissement collectif

Mission de dépollution

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

Mission de transport

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de collecte

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

2.4 Réclamation

Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue⁴.

3. Définitions techniques

3.1 Service de l'eau

Réseau de desserte

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements⁵.

Volume produit⁶

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé⁷.

Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté⁷.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Échanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

Volume mis en distribution⁶

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume comptabilisé⁶

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume de service du réseau⁶

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume consommateurs sans comptage⁶

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

Echantillon⁸

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4) Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	Revenue water / Volume facturé (1)	
	Waterlosses / Volume de pertes en (5)	Apparent losses / Pertes apparentes	Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée) Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	Non revenue water / Volume non facturé
			Real losses / Pertes réelles	Unauthorised consumption / Volume détourné (1) Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)	
		Leakage on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)		Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)	
				Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)	
	Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)				

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendus en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

3.3 Service de l'assainissement collectif

Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques⁹.

Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

Refolement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

⁹ Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

www.metropole-rouen-normandie.fr